

QUOI de neuf?



**CERTIFICATION
OBLIGATOIRE**



SOMMAIRE

2006 : une année chargée s'amorce	p. 3
Le droit associatif. Une réforme annoncée	p. 4
Le Séminaire CSQ de la rentrée 2005	p. 6
Avez-vous déjà travaillé à l'étranger ?	p. 8
Indexation des rentes de la CARRA au 1 ^{er} janvier 2006	p. 8
Le Soleil se lève au sud	p. 9
Les mégaporcheries	p. 10
Cotisation au fonds des services de santé	p. 12
Crédit d'impôt pour le maintien à domicile	p. 13
Avis concernant les prestataires du régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et la réduction de la rente à 65 ans	p. 14
Résultats de l'opération pétition concernant l'indexation des régimes de retraite	p. 15
Prime à la RAMQ	p. 15
La certification des résidences privées pour personnes âgées	p. 16
À la mémoire de Michel Giroux	p. 19
Rêver le monde	p. 20
Assemblées générales régionales	p. 21
Solidarité intergénérationnelle	p. 22
Le transport autrement	p. 23
L'Inde du sud et le Sri Lanka	p. 24
Le tourisme équitable	p. 27
Bien manger, quel plaisir !	p. 28
Le grand frisson	p. 29
La Grand>Toile	p. 30
Les membres publient	p. 31

QUOI DE NEUF ? CHANGE DE GARDE



Photo : Claudette Caron-Vaillancourt

TEn effet, l'A.R.E.Q. a procédé à l'embauche de M. Michel Lévesque à titre de conseiller aux communications. M. Lévesque aura, entre autres, la responsabilité de la revue *Quoi de neuf ?* et de la poursuite de son développement qualitatif.

Au cours de la dernière année, il m'a fait plaisir de travailler à vous offrir une revue de qualité, respectant les auteurs et favorisant la variété du contenu. Je demeurerai attentif au développement de cet outil de communication qui, selon moi, est fait par les membres et pour les membres.

Dans ce numéro, M. Lévesque vous présente un dossier sur la certification obligatoire des centres d'hébergement pour les personnes âgées. Plusieurs textes intéressants se greffent à cette revue sur des thèmes variés tels que le droit associatif, présenté par Me Danielle Casavant, l'état des services publics, par M. Robert Marois et une présentation reliée à la levée du moratoire sur l'industrie porcine, proposée par M. Hugo Latulippe.

Sous la chronique *L'intergénérationnelle*, vous retrouverez un texte de Mme Lise Labelle, présidente de l'Île de Montréal, sur les différentes visions entre les générations. M. Robert Jasmin nous offre encore une fois un texte percutant sous la chronique *L'effet Jasmin*. Dans un autre ordre d'idées, M. André Pelletier propose un complément financier en nous présentant le crédit d'impôt pour le maintien à domicile. L'Association, par l'intermédiaire de M. Bernard Blier, rend hommage à M. Michel Giroux, décédé en novembre dernier.

L'Équipe de la revue est fière de vous présenter la chronique *Nutrition et activités physiques* qui vous est offerte en nouveauté pour l'année 2006. Mme Marie Milot, nutritionniste, commence cette collaboration par un article fort intéressant sur la bonne alimentation en général. Finalement, comme le veut la tradition, nous vous invitons à voyager sur les ailes du *Quoi de neuf ?* à destination de l'Inde et du Sri Lanka.

Je peux d'ores et déjà vous confirmer que je vous laisse entre bonnes mains.

Luc Bouchard
directeur adjoint

Éditée à Québec,
avec la collaboration de la
Centrale des syndicats du Québec
320, rue St-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
(418) 649-8888
A.R.E.Q. : (418) 525-0611
1 800 663-2408
Télécopie : (418) 525-0769

Courriel : areq@csq.qc.net
Site web : www.araq.qc.net

Équipe de conception et de correction :
Denys Bergeron, Jules Desfossés, Roméo Huot,
Michel Jacques, Michel Lévesque et Renaud Turcotte

Secrétariat :
Michèle Drouin
Design graphique :
Denis Bernard

Relecture et diffusion :
Margot Bouchard
Assistante à la production :
Louissette St-Gelais
Gestion scripto-visuelle :
Nicole Dubé

Préresse :
Graphiscan
Transcontinental
Impression :
Transcontinental
Tirage :
49 000 exemplaires
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
du Québec - 2003
Poste-publications :
No de convention 40007982
ISSN : 0822-7292

UNE ANNÉE CHARGÉE S'AMORCE

Au moment de lire ces lignes, l'année 2006 aura déjà pris son envol depuis quelques semaines pour nous amener là où nous déciderons, ensemble, d'aller.

Bien entendu, nous ne naviguerons pas à vue au cours des prochains mois puisqu'un certain nombre de dossiers sont au cœur de nos préoccupations depuis un moment déjà.

Je pense ici, entre autres, au dossier de l'indexation qui n'a pas avancé à l'intérieur des dernières « négociations » avec le gouvernement du Québec. D'ailleurs, compte tenu de la manière de procéder du gouvernement, on peut se demander si le terme « négociations » convient.

Chose certaine, devant ce constat, il nous faudra faire le bilan des actions entreprises à ce jour, dont l'opération pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale du Québec le 14 décembre dernier et qui a connu un succès en dépassant largement l'objectif que nous nous étions fixé d'obtenir plus de 20 000 signatures, et ce, en moins d'un mois seulement.

Déjà, les membres du Comité de retraite ont échangé sur les stratégies à développer pour faire avancer ce dossier dans les prochains mois. Il nous faut, par exemple, faire en sorte que des pourparlers reprennent en 2006 sur les conditions de retraite en insistant pour rencontrer les élus et

élus de l'Assemblée nationale. Comme la prochaine ronde de négociations est reportée vers 2010, nous devons continuer, d'une façon plus autonome, les actions entreprises, en répertorier d'autres et nous associer avec d'autres organismes qui partagent notre mission.

Outre le dossier indexation, plusieurs autres questions nous interpellent au cours de l'année 2006. Le dossier de la santé en est un. Qu'on pense au maintien à domicile, à l'hébergement des personnes âgées et retraitées, à la privatisation des soins de santé, aux listes d'attente pour une consultation ou, dans certains cas, aux délais, parfois encore plus longs, pour une opération, aux difficultés de trouver un autre médecin de famille, etc.

La question du soutien aux aidantes et aux aidants naturels devra également retenir notre attention, notamment en raison de l'importance du phénomène, non seulement quant au nombre de personnes impliquées (environ une personne sur cinq est une aidante naturelle) mais aussi en raison de l'importance de cette question pour les membres de l'A.R.E.Q.

La valorisation des personnes âgées devra également être au cœur de nos préoccupations tout au long de la prochaine année. La lutte aux clichés et aux préjugés à l'égard des personnes âgées et retraitées devra nous interpeller dans nos actions. À

« Le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action ».

Simone de Beauvoir



Photo : Gunther Gampfer

cet égard, nous entendons consolider nos liens avec les autres associations de personnes retraitées et âgées par des alliances concernant des problématiques spécifiques.

Enfin, il nous faudra nous interroger sur notre place au sein de la Centrale des syndicats du Québec. Cette année sera propice à ce questionnement alors que se tiendra en juin prochain le congrès de la CSQ.

Somme toute, comme vous pouvez le constater, l'année 2006 s'annonce des plus prometteuses alors que nous continuerons les actions reliées aux orientations votées en mai 2005 à l'occasion de notre congrès. Je profite donc de ce début d'année pour vous souhaiter une année très enrichissante en sachant que, ensemble, toutes et tous, nous saurons relever les défis qui nous attendent au sein de notre organisation.

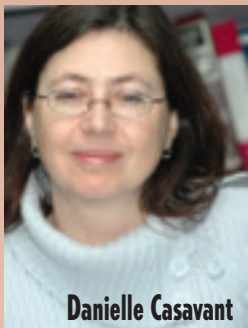
« Je m'intéresse à l'avenir parce que c'est là que je vais passer le reste de ma vie ».

CE Kettering

Mariette Gélinas
présidente

Le droit associatif

UNE RÉFORME ANNONCÉE



Danielle Casavant

Photo : François Beauregard

Plusieurs d'entre vous ont entendu parler, au cours des derniers mois, de modifications que le gouvernement s'apprêterait à apporter à la partie III de la Loi sur les compagnies qui régit les organismes sans but lucratif (OSBL). Certains s'interrogent sur les impacts que pourraient avoir ces modifications sur le fonctionnement de l'association au sein de laquelle ils ont choisi de s'engager ou se demandent si l'A.R.E.Q. est concernée.

Une consultation sur les principes

Précisons, d'une part, qu'aucun projet de loi n'a été déposé à l'Assemblée nationale ni fait l'objet d'une consultation. Cependant, en septembre 2004, le Registraire des entreprises¹ amorçait une consultation publique sur un projet de réforme du droit des associations personnifiées. Ce n'était donc pas un projet de loi qui était soumis à la consultation, mais les principes qui devraient sous-tendre une éventuelle réforme du droit associatif.

L'objectif officiel du projet est d'unifier et de moderniser le droit des associations personnifiées, celles-ci étant régies par des régimes juridiques disparates, anachroniques et désuets. La principale loi visée est la partie III de la Loi sur les compagnies, mais le projet touche également d'autres lois, dont la Loi sur les syndicats professionnels. Bien que ce soient majoritairement les OSBL qui sont concernés par le projet, les associations de travailleurs ou les organismes qui leur sont apparentés et qui sont constitués sous la Loi sur les syndicats professionnels, comme l'A.R.E.Q., sont également dans la mire du Registraire.

Le contexte législatif et politique

Ce projet de réforme s'inscrit dans un contexte législatif et politique qu'il est utile de rappeler. Au cours des trente dernières années, le droit corporatif américain a fait l'objet d'une réforme. Plus près de nous, le gouvernement fédéral a également amorcé une réforme du droit associatif par le projet de loi C-21 (Loi régissant les organisations à but non lucratif et les autres organisations sans capital-actions). En 1995, le droit des associations a fait l'objet d'une réforme en Saskatchewan et un projet est

à l'étude en Alberta. Ces législations ou projets de loi envisagent la constitution et l'activité des associations personnifiées comme relevant strictement du domaine du droit privé.

Souscrivant à ce courant, le Registraire propose que seules les règles considérées comme étant d'intérêt public soient consignées dans une loi. Les consultations ont toutefois fait apparaître un désaccord sur la portée de cette notion d'intérêt public. Par exemple, le Registraire souhaite qu'une personne morale puisse désormais être fondée par une seule personne, physique ou morale, constituée par un acte privé, sans que son objet soit consigné dans un registre public. La grande majorité des organismes communautaires de même que les organisations syndicales s'y opposent et rappellent que la constitution de registres publics concernant l'objet, les administrateurs et les règles des associations est d'intérêt public, compte tenu des avantages fiscaux dont jouissent les OSBL et qu'ils sont majoritairement financés par des dons ou des subventions.

D'autre part, le Registraire souscrit à une vision néolibérale du rôle de l'État et prend acte du désengagement progressif de ce dernier. Il propose donc, et c'est l'enjeu majeur du projet, un nouveau mode de financement qui serait accessible à tout type d'OSBL, soit l'émission et la rémunération de parts détenues par des personnes non membres. Il justifie ainsi cette proposition :

Les cotisations annuelles et la sollicitation de dons, de subventions et d'autres formes similaires d'aide constituent les principales sources de financement des associations. Les derniers éléments se manifestent de façon plus évidente dans un contexte de mutations économiques et de modification du rôle de l'État. Des groupements doivent alors prendre en charge des besoins que l'État ne peut plus satisfaire seul².

Tout comme les autres organisations, la CSQ a clairement manifesté son opposition à cette conception des rôles respectifs de l'État et des OSBL. Consciente des risques d'ingérence des détenteurs de parts, elle a demandé le retrait de l'ensemble des propositions relatives au financement. En effet, ce ne sont pas tant les difficultés de financement des associations qui sous-tendent ces propositions, mais bien le fait que le gouvernement considère qu'il leur revient dorénavant de prendre en

charge des besoins de moins en moins assumés par l'État. Délestage oblige, le financement des associations, qui sont considérées de nature privée, ne doit plus dépendre de l'État, mais bien des citoyens et du secteur privé en général. En d'autres termes, il s'agit de privatiser davantage les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la culture, qui sont d'intérêt public, en laissant au secteur privé le soin de déterminer les champs d'intervention qui seront financés. C'est le secteur privé qui établirait dorénavant les priorités, par le biais du financement. Or, cette perspective, qui a inspiré les réformes du droit associatif ou les projets de réforme en cours aux États-Unis, au Canada et dans certaines provinces canadiennes, ne correspond pas aux valeurs de solidarité qui caractérisent l'action communautaire au Québec. La CSQ évalue qu'il n'est pas dans l'intérêt public de rendre la distinction entre les organismes sans but lucratif et les entreprises à but lucratif de plus en plus ténue, qu'il s'agisse de leur constitution, de leur administration ou de leur financement³.

Les propositions

Les propositions s'articulent autour de deux axes : celles qui s'appliquent à l'ensemble des associations personnifiées et celles qui ne visent que les associations faisant appel à des dons ou à des subventions. À ces deux axes, s'ajoutent des propositions relatives à l'unification des recours, à l'établissement d'un régime supplétif d'organisation et de fonctionnement de même qu'au régime transitoire. Ces propositions sont plutôt floues et parfois même contradictoires.

Le premier axe recouvre les propositions relatives à la constitution de l'association, à l'adhésion des membres, à l'administration de l'as-

sociation, à la tenue des livres et registres et au financement des associations.

Outre les propositions relatives à la constitution par un acte privé, à la fondation par une seule personne, physique ou morale, ou au financement, ce sont certaines règles du Code civil du Québec qui sont reprises ou que l'on cherche à clarifier. D'autres correspondent à des pratiques qui ont cours dans nos milieux. Ainsi, les actes préconstitutifs seraient régis par le Code civil du Québec. Une plus grande transparence à l'égard des membres serait assurée par la divulgation des statuts et règlements. La suspension d'une ou d'un membre serait assujettie aux règles de justice naturelle. Évidemment, de telles propositions sont acceptables. D'autres, par contre, soulèvent l'opposition d'une majorité d'intervenants. Mentionnons, à titre d'exemple, que l'assemblée générale annuelle deviendrait facultative, que l'association pourrait n'être administrée que par une seule personne, physique ou morale. Certaines propositions font craindre aux représentants du milieu communautaire l'alourdissement des responsabilités des administrateurs, notamment parce qu'ils deviendraient solidairement responsables envers les salariés, jusqu'à concurrence de six mois de salaire et d'avantages sociaux.

Les propositions relatives aux associations se finançant au moyen de dons et de subventions portent sur la création de patrimoines d'affectation afin d'assurer que les dons ou subventions soient utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été remis. Ces propositions visent une gestion plus saine et recourent aux règles fréquemment imposées par les organismes subventionnaires eux-mêmes. Comme l'ont souligné de nombreux inter-

venants, l'affectation d'une partie des dons et subventions au fonctionnement même de l'association devrait être permise et de telles règles ne devraient pas entraîner une surcharge administrative.

Danielle Casavant
Services juridiques CSQ

- 1 Rappelons que le Registraire des entreprises est un organisme gouvernemental relevant du ministre des Finances, dont la mission principale est de contribuer à la protection des entreprises, des associations et du public dans leurs relations économiques et sociales. À ce titre, il peut faire des propositions afin que les lois régissant les personnes morales présentent une certaine cohésion avec celles qui s'appliquent dans le domaine fédéral ou dans les autres provinces.
- 2 Registraire des entreprises, *Propositions pour un nouveau droit des associations personnalisées*, Québec, septembre 2004, p. 11.
- 3 CSQ, *Propositions pour un nouveau droit des associations personnalisées*, Commentaires présentés au Registraire des entreprises du Québec, février 2005, p. 10.

À suivre...

Au moment de rédiger ces lignes, nous ignorons toujours les suites que le ministre entend donner à ces propositions du Registraire. Quant à la CSQ, elle a notamment recommandé que la réflexion sur l'intérêt public en cette matière se poursuive avec le milieu associatif, que le régime propre aux organisations syndicales soit maintenu et que la modernisation des règles de droit, et plus particulièrement de la Loi sur les syndicats professionnels, soit précédée d'une consultation des organisations à caractère syndical permettant de dégager un réel consensus.

Le Séminaire CSQ de la rentrée 2005

UNE FINALITÉ HUMANISTE QUI PORTE FRUITS : LE BIEN COMMUN



Robert Marois

Photo : Luc Bouchard

Du 5 au 7 octobre 2005 avait lieu, au pied du Mont Sainte-Anne, le Séminaire de la rentrée 2005 de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Ce séminaire portait sur les services publics de l'éducation, de la santé et des différents services sociaux dispensés par l'État. Inspirées par des comédiens et des penseurs en philosophie, en politique et en sociologie, près de 160 personnes membres du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), de l'Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.) et de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) se sont réunies pour réfléchir sur nos régimes publics, les fleurons de notre bien commun. Comment de tels joyaux d'entraide ont-ils pu être conçus et développés au Québec ?

Le ton a été donné dès le départ par les comédiens de la troupe du théâtre Parminou et par Jean-François Malherbe¹. Les services publics font référence à tous les



Photo : François Beaugard

services de l'État que les citoyens se sont donnés pour améliorer leurs conditions de vie. Les services publics font partie du bien commun, c'est-à-dire de « l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes d'une convivialité mondiale harmonieuse »ⁱⁱ, le bien commun représente les infrastructures communes (réseaux de communication tels les routes, les aéroports, la télévision, *etc.*) mais aussi l'eau, l'air, l'énergie (l'électricité), le bois, l'agriculture, les ressources naturelles en général.

Ainsi, l'éthique est essentiellement de nature sociale, en ce sens que l'amélioration des conditions des femmes ou des hommes se construit par la coopération entre les individus. Une personne isolée ne peut rien, elle est condamnée à la mort (par exemple, ignorer un enfant, ne pas le toucher, ne pas lui parler, c'est l'assassiner). Chacun ou chacune est ce qu'il est par l'apport des personnes autour de lui, qu'elles soient des personnes enseignantes, soignantes, bénévoles, mères ou pères, *etc.*

Pour assurer une convivialité harmonieuse entre individus ou entre groupes, trois conditions doivent être réunies :

1. le respect de l'autre ;
2. la considération de l'autre comme une finalité (et non un moyen ou un objet de manipulation) ;
3. l'exercice de la transparence entre les individus ou les groupesⁱⁱⁱ ;

L'application de ces conditions permet un développement socioéconomique et humain de nos vies.

La montée du néolibéralisme

Souvenons-nous que pendant la première moitié du XX^e siècle, les Québécoises et les Québécois étaient pratiquement sans secours public, advenant la perte d'un emploi ou la présence de la maladie. La première moitié du XX^e siècle au Québec, pour la majorité de la population, représente une période de misère sociale et économique.

Pendant la Révolution tranquille (1950-1960), des organisations communautaires et syndicales ont lutté pour l'adoption de mesures sociales. À la suite de nombreuses luttes, ces organisations progressistes ont obtenu la mise en place notamment de l'Assurance hospitalisation (1961), du Régime des rentes du Québec (1965), du Régime d'assurance maladie du Québec (1970), du RREGOP (acquis du premier front commun en 1973) et enfin, la montée de plusieurs mouvements sociaux (féministes et écologistes) depuis le début des années 60 à nos jours. Les régimes publics ne tombent pas du ciel, ils sont issus de luttes quotidiennes.

Malheureusement, au Québec, ces biens sociaux ont été remis en question depuis le début des années 1980. Depuis ce temps, selon monsieur Gilles Bourque, chercheur en sciences politiques, les discours des politiciennes et des



Photo : François Beauregard

politiciens ne cessent de porter sur l'importance économique, d'affronter la concurrence mondiale de développer la technologie et d'accroître la richesse nationale. C'est la création de richesse qui a la priorité des dirigeants. Le partage de la richesse ? On verra plus tard.

À partir des années 1980, les services publics commenceront à se détériorer et leur qualité est remise en question. Notons également que le sous-financement gouvernemental des régimes publics contribue aussi à alimenter les critiques négatives à leur égard. On tente de nous faire croire que ce sont les règles du marché qui comptent, que la « loi de la jungle », du chacun pour soi est inéluctable. Nous assistons au retour d'une culture de conquête, de gagnants et de perdants, de jeux de pouvoir et de rapports de force. C'est notre qualité de vie qui en prend un coup. À l'inverse des trois conditions de la convivialité mentionnées plus haut, le néolibéralisme est :

1. assassin (dans le sens d'un démantèlement de l'État) ;
2. manipulateur (les citoyens sont traités comme des clients) ;
3. menteur (le marketing fait croire à chacun qu'il est unique en lui faisant consommer la même chose qu'à tous les autres).

Mais aux dires de Jean-François Malherbe, le plus grand mensonge du néolibéralisme, c'est de faire croire que les rapports de force sont fatals et constituent le mode naturel de survie de l'espèce humaine.

C'est la valeur de la solidarité qui est directement remise en question par la pensée néolibérale. Il ne s'agit pas d'être bon, mais d'être le meilleur ou le plus fort. La domination des uns (une minorité) envers les autres (la majorité) procède maintenant par des voies plus subtiles. Les finalités de compétition et de domination sont intériorisées par la personne. Les dirigeants, de gouvernements ou d'entreprises, n'ont que peu d'ordres à transmettre, ils sont déjà intériorisés par chacune des personnes. Nous assistons à un totalitarisme doux, sans effusion de sang.

Le sens de l'action communautaire ou syndicale

Tous les spécialistes et penseurs invités, le chaleureux et volubile Riccardo Petrella¹, Gilles Bourque, les jeunes fougueux Thomas Collombat et François L'Italien, tous ont souligné l'importance de l'action des mouvements progressistes (syndicaux et communautaires) et la nécessité que ceux-ci cessent d'être réactifs. Nous laissons trop de place aux financiers et aux comptables qui ne manquent pas de dicter l'agenda de la gouverne sociale.

Que ce soit dans la vie privée ou dans la vie communautaire, la dynamique relationnelle ou sociale gagnante est celle de l'attention à soi ou à l'autre, en somme de l'entraide. Les mouvements progressistes doivent affirmer davantage leurs valeurs et leurs projets. Il ne faut pas en



Photo : François Beauregard

avoir honte ; au contraire, il faut affirmer haut et fort que ce sont les rapports de réciprocité et la solidarité qui produisent la richesse et qui la font partager au plus grand nombre. Comme l'a si bien dit Jean-François Malherbe, « il nous faut apprendre à cultiver la terre en jardin et le voisin en prochain ».

Robert Marois
conseiller syndical CSQ

- i Jean-François Malherbe est philosophe et auteur de réputation internationale, on lui doit notamment la rédaction des livres suivants : *Le nomade polyglotte*, Montréal, Bellarmin, 2000 ; *Déjouer l'interdit de penser*, Montréal, Liber, 2001 ; *L'éthique à l'ère du soupçon*, Montréal, Liber, 2003.
- ii MALHERBE, Jean-François, écrivain et philosophe spécialisé en éthique, *Séminaire de la rentrée 2005*, octobre 2005.
- iii Ces trois conditions font référence à trois interdits observés dans un grand nombre de civilisations (passées ou actuelles), à savoir (1) l'interdit de l'homicide, (2) l'interdit dans l'instrumentation et (3) l'interdit du mensonge.
- 1 Docteur en sciences politiques et social, Riccardo Petrella a notamment écrit les livres suivants : *Le bien commun (éloge de la solidarité)*, *Le désir d'humanité*.

AVEZ-VOUS DÉJÀ TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER ?



Régime de rentes du Québec

Vous et votre conjoint avez peut-être droit à une pension de retraite, d'invalidité, de survivant ou d'orphelin versée par un pays étranger.

Les conditions :

- travailler ou avoir travaillé dans un autre pays ayant signé une entente de sécurité sociale avec le Québec **et**
- résider au Québec.

Le gouvernement du Québec a conclu des ententes de sécurité sociale avec plus de 25 pays : les États-Unis, la France, l'Italie, *etc.* Ces ententes peuvent vous permettre de préserver votre droit à certaines prestations du Régime de rentes du Québec.

Pour en savoir plus ou pour vous aider à faire des démarches :

Par téléphone

Région de Montréal : 514 866-7332, poste 7801. Sans frais : 1 800 565-7878, poste 7801

Par la poste

Bureau des ententes de sécurité sociale

Régie des rentes du Québec
1055, boulevard René-Lévesque Est,
13^e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5

Pour rencontrer un représentant, vous devez demander un rendez-vous.

Source : RRQ - section entente internationale

Linda Olivier

conseillère à la sécurité sociale

Indexation des rentes de la CARRA au 1^{er} janvier 2006

RREGOP – RRE – RRCE

Pour les années cotisées avant le 1^{er} juillet 1982

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies *avant le 1^{er} juillet 1982* est *pleinement indexée* selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes défini par la Régie des rentes du Québec. Pour 2006, ce taux est de 2,3 %.

Pour les années cotisées après le 30 juin 1982

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies *après le 30 juin 1982 mais avant le 1^{er} janvier 2000* est indexée selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes, moins 3 %. (IPC – 3 %). En 2006, comme le taux d'augmentation de l'indice des rentes est *inférieur à 3 %*, cette partie de votre rente *n'est pas indexée*.

Pour les années cotisées à compter de 2000

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies depuis le *1^{er} janvier 2000* est indexée selon la plus avantageuse des deux formules suivantes :

- (a) 50 % du taux d'augmentation de l'indice des rentes ; ou
 - (b) le taux d'augmentation de l'indice des rentes, moins 3 %.
- (IPC – 3 %, minimum 50 %)

En 2006, comme le taux d'augmentation de l'indice des rentes est de 2,3 %, la formule (a) est la plus avantageuse. Par conséquent, la partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies depuis le 1^{er} janvier 2000 est *indexée au taux de 1,15 %, soit 50 % de 2,3 %*.

Indexation au R.R.Q. au 1^{er} janvier 2006

Taux d'ajustement des prestations de la RRQ au 1^{er} janvier 2006 : 2,3 %

Montants mensuels maximums des rentes débutant en 2006

Rente de retraite	
- à 65 ans	844,58 \$
- à 60 ans (70 %)	591,21 \$
- à 70 ans (130 %)	1 097,95 \$

Le Soleil se lève au sud

Vous vous souvenez de la ZLÉA, la Zone de Libre Échange des Amériques, celle qui devait voir le jour le 1^{er} janvier 2005 et qui a avorté au fil des ans qui ont suivi la contestation citoyenne de Québec en 2001. En espagnol, le sigle était ALCA et il faisait autant, sinon plus, l'objet d'une vaste opposition en Amérique latine. Eh bien, un autre sigle, très populaire celui-là, est en train de le supplanter ! Il s'agit de l'ALBA, Alternatives Bolivariennes pour les Amériques. En espagnol, alba signifie aube, ce moment du jour qui voit le soleil se lever.

L'ALBA est une proposition de celui qui devient peu à peu le nouveau héros de la jeunesse latino-américaine, le président Hugo Chavez du Vénézuéla, la bête noire de Bush (donc forcément sympathique). Très démocratiquement élu, lui, et à plusieurs reprises depuis 1998, Hugo Chavez a décidé que les richesses énormes de son pays allaient d'abord servir les intérêts des plus pauvres. Rappelons que le Vénézuéla regorge de richesses pétrolières et que, malgré cela, le pays compte plus de 80 % de pauvres.

Chavez pense, et avec raison selon moi, que le néolibéralisme est responsable de l'état de délabrement du monde actuel et de ses inégalités criantes et qu'il y a d'autres façons de considérer l'économie, tant à l'intérieur d'un pays que dans ses relations et ses échanges avec les autres. Il rejette donc le credo selon lequel la loi du marché peut résoudre les problèmes sociaux de tous genres. Il croit au contraire que cette loi, que certains charlatans de l'économisme prétendent immuable, a toujours favorisé les plus forts et les plus riches.

À l'instar de celui qui l'inspire, Simon Bolivar, le grand libérateur

anticolonialiste de l'Amérique latine, Hugo Chavez a donc décidé de passer de la parole aux actes (fait inusité en politique !) et de combattre le néo-colonialisme étasunien au grand dam des exploiters patentés. Pour ce faire, il a d'abord fait adopter, par sa population, une nouvelle constitution, source des grands principes qu'il entend défendre. Ainsi, à titre d'exemple, est inscrit dans la constitution le droit à un système public et participatif de santé, intégré au système de sécurité sociale et régi par les principes de la gratuité universelle, de l'intégration sociale et de la solidarité.

Le texte de la constitution a été distribué à tous les habitants du Vénézuéla et ceux-ci le brandissent à toute occasion comme le bien le plus précieux dont ils disposent. On dit que le désir de le lire a poussé des milliers de personnes à profiter des écoles d'alphabétisation gratuites payées à même les redevances du pétrole. Et des extraits de cette constitution se retrouvent maintenant inscrits sur les sacs de farine, de sucre et d'autres denrées de base accessibles aux plus démunis. Quand on pense aux inepties infantilisantes des publicités auxquelles nous sommes soumis ici, on en vient à se dire que là-bas, les gens sont traités avec plus de dignité !

Par ailleurs, dans ses relations avec les autres pays, Chavez fait, là aussi, preuve de plus de justice que ce à quoi on nous a habitués. Considérant la pauvreté de la population des Caraïbes, il a décidé de leur vendre son pétrole à 40 % du prix du marché mondial. Propriétaire d'un réseau de distribution d'huile à chauffage aux États-

Unis, le Vénézuéla offre ce produit à prix très réduit aux familles pauvres étasuniennes.

Il a donné son

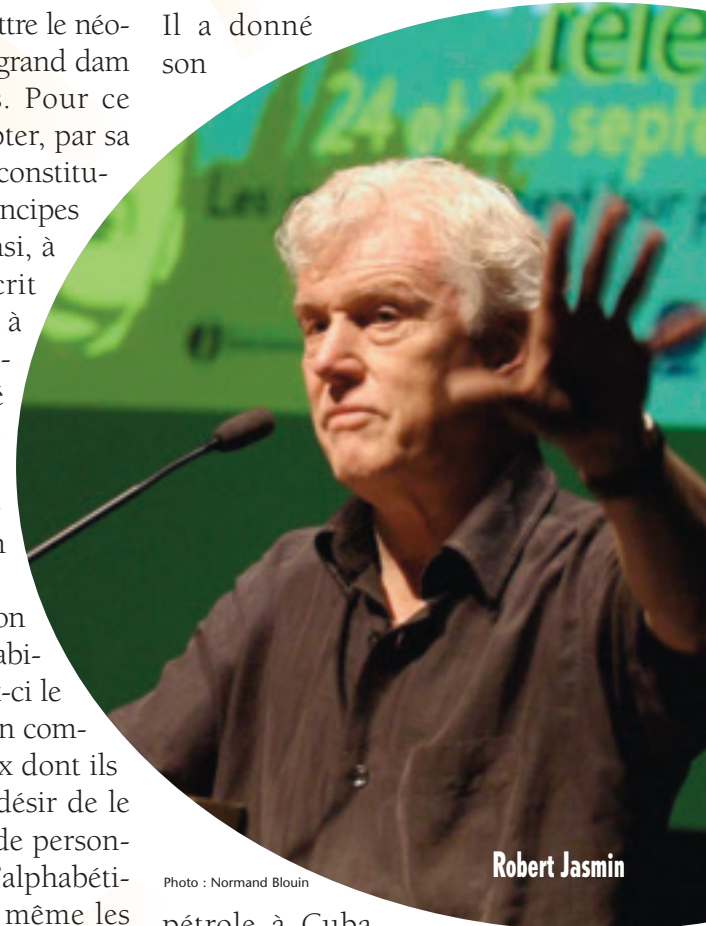


Photo : Normand Blouin

Robert Jasmin

pétrole à Cuba en échange de quelques milliers de médecins qui viennent soigner gratuitement des pauvres qui, pour la majorité d'entre eux, n'en n'ont jamais vu un de leur vie.

Enfin, le Vénézuéla est l'initiateur d'un nouveau réseau d'information télévisuel, Telesur, qui donnera à l'Amérique latine la possibilité de considérer l'actualité à partir d'elle-même, au lieu d'être soumise à une image déformée venue des grands monopoles d'information du nord.

Qui a dit que le Soleil se levait à l'est ?

Robert Jasmin

Les mégaporcheres

QUAND MON PANIER D'ÉPICERIE EST SYNONYME DE PROBLÈME...

Les 1^{er} et 9 novembre dernier, nous avons la chance de rencontrer nos responsables régionaux et sectoriels en environnement. Dans ce cadre-là, nous abordons la question alimentaire en lien avec le changement climatique.

Nos choix alimentaires influencent le réchauffement climatique. Drôle de lien diront certaines et cer-



Hugo Latulippe

Photo : Collection personnelle

tains, mais combien pertinent. Qui ne mange pas, ne consomme pas ? Assez rares, me direz-vous. Et lorsque nous consommons, nous définissons, sans nécessairement le vouloir, les règles du commerce et de la production. À ce niveau, l'un des sujets chauds (voire nauséabonds) depuis quelques années est celui des mégaporcheres. Vous vous rappelez certainement le film Bacon qui a fait tant de remous en 2001. Eh bien, Bacon fait un retour sur nos « tablettes » puisque le gouvernement du Québec a permis, en décembre dernier, la

levée du moratoire existant sur l'industrie porcine. Depuis 2001, 382 mémoires ont été déposés au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), un rapport de plus de 1000 pages en a résulté et un moratoire a été imposé de 2002 à 2005. Cependant, malgré ce supposé temps d'arrêt, le nombre de porcs s'est considérablement accru (700 000 de plus¹). Et quatre ans après Bacon, le Québec n'a toujours pas de solution concrète et constructive au problème.

Mais où est le problème ?

La mondialisation néo-libérale que nous connaissons aujourd'hui fait figure de proue pour tout raisonnement ou développement économique. Ainsi, nous assistons à :

- une déréglementation massive (ex. sur les exploitations agricoles en lien avec les distances minimales d'un cours d'eau),
- une privatisation suggérée tant par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que par nos gouvernements (garderies, SAQ et bien d'autres),
- un démantèlement des fonctions protectrices de l'État (coupures en éducation, CHSLD, etc.),
- l'assujettissement aux lois du marché de l'agriculture, (prix du porc en chute libre),
- la spécialisation et donc la création de monocultures afin d'assurer la compétitivité (le lisier de porc sert à faire pousser le maïs qui, lui, nourrit les porcs).

Ainsi, nous en sommes à créer un système plus précaire tant au niveau

économique, social qu'écologique. En isolant nos champs de compétence au niveau alimentaire, nous devenons plus dépendants de la loi de l'offre et de la demande. Donc, si le prix du porc descend comme nous le vivons présentement, la situation devient précaire et demande une utilisation plus logique économiquement. Nous sommes à ce moment portés à utiliser des moyens artificiels afin de stimuler la production : hormones de croissance, antibiotiques et enclos plus serrés pour que les porcs bougent moins, ce qui diminue les frais d'exploitation. Les porcs grossissent plus vite, passent moins de temps en porcherie, mangent moins et coûtent donc moins cher... Mais ce faisant, que mangeons-nous ? Que favorisons-nous ? Un capitalisme plus féroce, une viande suractivée à moindre coût, donc une victoire de la mondialisation néolibérale ?

L'ampleur du problème

Lors du tournage de Bacon, M. Latulippe nous rappelait que « d'après le ministère de l'Agriculture lui-même, plus du tiers des terres agricoles du Québec montrent déjà des signes avant-coureurs de stérilité. »² Depuis lors, la production porcine a augmenté. Selon la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), « depuis 1999, le taux de croissance est passé à 3 % » et donc nous en serions rendus, après extrapolation à partir des données de la même fédération, à une production de plus de 7 800 000 porcs annuellement » (7 000 000 en 2001)³.



Plus de 50 % des entreprises porcines (en Montérégie on parle plutôt de 75 %⁴) produisent essentiellement pour l'exportation (environ 4 millions de porcs sont produits ici afin d'être par la suite exportés) sans avoir des superficies d'épandage capables d'assurer la sécurité des cours d'eau et donc de la santé publique elle-même⁵.

La finalité de l'agriculture, qui devrait être de nourrir la population, a été complètement détournée. Il n'est plus question d'avoir une agriculture diversifiée pour subvenir aux besoins de la famille et de vendre les surplus dans la communauté.⁶

On est donc loin de la petite production locale. Sans oublier que, oui, la viande est exportée, mais pas le lisier ni les problèmes qui y sont reliés.

Et ce lisier est encore plus néfaste et dangereux qu'on pourrait le penser à première vue. Afin de pouvoir se servir du purin comme engrais, on mélange ce dernier à de grandes quantités d'eau, ce qui le rend encore plus liquide et, donc, plus facile à épandre. Mais comme le lisier est liquide, il pénètre dans le sol, laissant derrière lui des quantités faramineuses de nitrites et de nitrates, lesquelles ne peuvent être utilisées que pour la production d'un nombre

très restreint de produits, entre autres le maïs. Et si on utilise la célèbre formule de Lavoisier « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », l'eau dans laquelle se retrouve ce purin créera une véritable « potion magique » peu recommandable. Les risques pour la santé humaine sont donc réels comme le confirme la Direction de la santé publique : « La contamination de l'eau de consommation représente le risque qui, du point de vue de la santé publique, reste le plus préoccupant. Une augmentation de la pollution d'origine agricole pourrait avoir un effet désastreux sur la qualité de l'eau potable au Québec (...) Environ 40% des puits privés seraient contaminés soit par les nitrates, par les pesticides, soit par les micro-organismes. »⁷

Et quand la FPPQ nous dit que le nombre de mégaporcheries est très limité (leur définition étant autour du million [sic]), on peut encore



sourciller. « Au Québec, 90 % des fermes porcines comptent 2 500 porcs et moins. La production porcine québécoise est constituée principalement d'entreprises familiales, qui ont pu conserver une dimension humaine. »⁸ nous disent-ils. Mais pourquoi alors qu'en 1950, le Québec comptait 134 000 fermes, en 1999 on n'en dénombre plus que 36 000 ?⁹

Imaginez, dans les derniers quinze ans, une chute libre de 10 000 fermes !¹⁰ Ironiquement, on dirait plutôt qu'on assiste à la création de monopoles (afin de faciliter la production et le contrôle.) alors qu'à elle seule, la compagnie Olymel-Flamingo (propriété de la Coopérative fédérée), transforme 55 % du porc du Québec.¹¹

Outre la question socio-économique et écologique, que reste-t-il du citoyen ?

« Je n'avais pas prévu consacrer un film à l'industrie porcine québécoise. À priori, je m'inquiétais de ce que les industriels et leurs alliés de la classe politique faisaient de nos écosystèmes, mais j'étais loin de me douter que la situation était aussi désespérante. Dans mon petit cahier, j'ai noté : « Quelle résistance peut-on opposer à l'inévitable ? Est-ce vain, comme cinéaste, d'espérer offrir une résistance en chair et en gestes aux

apôtres de la croissance économique continue et perpétuelle ? », ¹² disait Latulippe avant de lancer son documentaire. En voyant tout le branle-bas créé par les projections de ce film, est-ce vain pour les membres de l'Association de poser la même question ? N'est-ce pas encore une autre belle occasion de prouver l'engagement social de

l'Association ? Voilà donc pourquoi le Conseil d'administration a adopté, en décembre dernier, la recommandation suivante, telle que proposée par le Comité provincial en environnement de l'A.R.E.Q. :

Que l'A.R.E.Q. demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire global sur toute augmentation du cheptel porcine, de réviser com-

plètement le système agricole du Québec, de s'inspirer des nouvelles formes de production agricole de certains pays européens qui ont atteint, avant le Québec, un haut niveau de saturation, entre autres, la France, la Belgique, le Danemark et l'Angleterre.

Merci M. Latulippe pour vos antennes de réalisateur et pour votre carnet de résistance.

Éric Laroche

conseiller en formation et environnement

- i BOUTHILLIER, André, *Le Québec porcin sera !*, in *Laut'journal*, décembre-janvier 2005, no 245, p. 12
- 2 LATULIPPE, Hugo, *Bacon, le livre*, Éditions l'Effet Pourpre, 2003, p. 62
- 3 Site de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, www.leporc-quebec.qc.ca/fppq/savoir-6.html en date du 2 décembre 2005.
- 4 LESSARD, Jean-François, *Non aux mégaporcheres*, www.votonslessard.org/mega-porcherie_article1.htm
- 5 Les amiEs de la Terre de Québec, Mémoire présenté dans le cadre de la Consultation publique sur le



développement durable de la production porcine au Québec par le Bureau d'audiences publiques en environnement, 2003, p. 6

Notes bibliographiques

- 6 idem, p. 4
- 7 Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, Direction générale de la santé publique, *Les risques pour la santé publique d'un développement non contrôlé de la production porcine au Québec*, 1996, résumé 11 p.
- 8 Site de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, *op. cit.*
- 9 *Les amies de la Terre de Québec*, *op. cit.* p. 5

- 10 PARENTEAU, Danic, *Une logique qui pollénise par le vent*, in *Laut'journal*, décembre-janvier 2006, no 245, p. 13
- 11 BERNARD, Michel, *Entrepreneurshit : l'utopie porcine (ou l'idéologie de la démesure)*, in LE TAON dans la cité, Mars 2003 - N° 26, p. 6
- 12 LATULIPPE, Hugo, *Bacon, le livre*, *op. cit.*, 2003, p. 18

N.B. Si le sujet vous intéresse :

Vous pouvez vous procurer le film pour projection (pour tous les organismes à but non-lucratif) pour 49,95 \$ auprès de l'Office national du film www.onf.ca.

L'Association a en sa possession une quantité limitée du recueil de notes prises par le réalisateur du documentaire Bacon le film. Afin de vous le procurer, prière de communiquer avec Mme Véronique Bilodeau aux bureaux de l'Association par courriel (bilodeau.veronique@csq.qc.net) ou par téléphone au 1 800 663-2408.

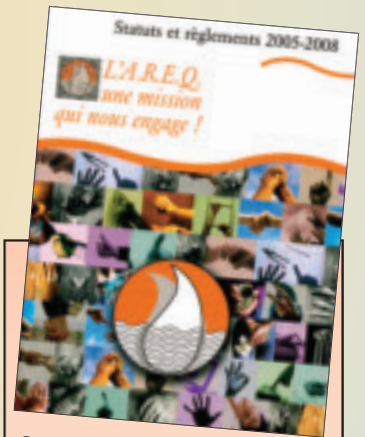
Cotisation au fonds des services de santé

Au Québec, tous les particuliers sont assujettis à une contribution au Fonds des services de santé. Les revenus de retraite, entre autres, font partie des montants assujettis au calcul de la cotisation en 2005.

Le calcul de cette cotisation se fait à l'aide de l'annexe F de votre déclaration de revenu du Québec. Le taux est de 1 % du revenu assujetti dont les premiers 12 075 \$ font actuellement l'objet d'une exemption générale. Le tableau qui suit vous aidera à comprendre le calcul de cette cotisation.

Revenu assujetti	Calcul de la cotisation
0 \$ à 12 075 \$	Aucune cotisation
12 076 \$ à 41 990 \$	1 % du montant excédant 12 075 \$ maximum 150 \$
41 991 \$ à 126 990 \$	150 \$ plus 1 % du montant qui excède 41 991 \$
126 991 \$ et plus	maximum 1 000 \$

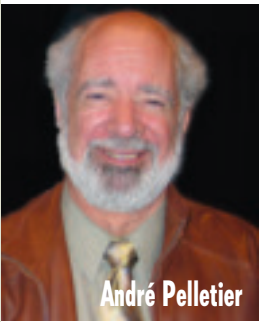
Doris Dumais
 conseiller à la planification
 et à l'analyse financière de l'A.R.E.Q.



Statuts et Règlements

Les personnes intéressées à recevoir la version 2005-2008 des Statuts et règlements de l'Association doivent s'adresser à Mme Véronique Bilodeau : 418 525-0611 1 800-663-2408 (sans frais) bilodeau.veronique@csq.qc.net

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE



André Pelletier

Photo : Éric Laroche

La prévision d'une augmentation importante du nombre de personnes âgées a incité le gouvernement du Québec à favoriser le maintien à domicile de cette catégorie de la population. À cette fin, le gouvernement a mis en place, depuis janvier 2000, un crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées de 70 ans et plus, crédit qui s'applique à une gamme de services facilitant et encourageant le maintien à domicile.

Cette gamme comprend les services liés aux activités quotidiennes, aux repas, au soutien civique tel l'accompagnement lors de sorties et enfin les services liés aux tâches domestiques courantes.

Le terme « domicile ou habitation » s'applique aussi bien à une maison, un appartement loué, un immeuble en co-propriété ou une résidence pour personnes âgées. Il comprend

également une chambre dans un hôtel, dans une maison de chambres ou dans un centre d'hébergement privé non conventionné.

Toutefois, pour avoir droit à ce crédit d'impôt, les conditions suivantes sont nécessaires :

1. résider au Québec ;
2. avoir 70 ans ;
3. limite de 12 000 \$ par année pour les dépenses y donnant droit ;
4. utiliser les services de paie Desjardins pour défrayer ces dépenses (services gratuit et ce, sans obligation de détenir un compte dans une succursale Desjardins) ;
5. produire une déclaration de revenu.

Une partie de ce crédit de 23 % est accordée au fur et à mesure que les services sont rendus de telle sorte que les utilisateurs n'ont pas à attendre toute une année durant avant de le recevoir. Le montant maximal du crédit est de 2760 \$ par année. Voici un exemple : un contrat d'entretien

paysager de 750 \$, plus la TPS et la TVQ donne un total de 862,69 \$, payé en deux versement de 431,34 \$ chacun. On prélèvera alors 408,52 \$ dans votre compte. Si on avait accordé l'entièreté du crédit de 23 %, on aurait prélevé 332,13 \$. La différence de 76,39\$ vous sera rendue lors de votre déclaration annuelle de revenu tout en tenant compte du montant maximal de 2760 \$ par année.

Pourquoi ne pas bénéficier de cet avantage fiscal qu'offre aux aînés Revenu Québec ? Ils sont si rares.

Ces renseignements ont été tirés d'une brochure très explicite du ministre du Revenu du Québec intitulée *Le crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée*.

On peut se la procurer en composant le 1 866 440-2500 ou en visitant le site du ministère de Revenu Québec : www.revenu.gouv.qc.ca.

André Pelletier
1^{er} vice-président

FAITES-NOUS SAVOIR SI VOUS VOUS PRÉVALEZ DE CE CRÉDIT D'IMPÔT

L'A.R.E.Q. aimerait savoir si vous vous prévaluez de ce crédit d'impôt afin de pouvoir éventuellement faire des représentations auprès du gouvernement du Québec à ce sujet. Aussi, nous aimerions savoir si vous vous êtes déjà prévalus de ce crédit d'impôt :

OUI NON

Si non, pourquoi ? Indiquer la ou les raison(s) ci-après

Si oui, au cours de quelle année d'imposition (cochez la ou les années visées).

- année d'imposition 2005
- année d'imposition 2004
- année d'imposition 2003
- année d'imposition 2002
- année d'imposition 2001
- année d'imposition 2000

Faites parvenir vos réponses AVANT LE 10 MARS 2006 à l'adresse suivante :

A.R.E.Q.
À l'attention de Mme Marie-Reine Lefebvre
Re : Crédit impôt
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7



AVIS CONCERNANT LES PRESTATAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (RRCE) ET LA RÉDUCTION DE LA RENTE À 65 ANS



Linda Olivier

Photo : Gunther Gamper

Le présent avis concerne particulièrement les personnes retraitées qui, avant l'amendement de l'article sur la réduction de la rente à 65 ans, ont vu leur rente réduite du montant maximal de la rente du RRQ équivalant au maximum de la rente à 65 ans de la RRQ.

Plusieurs interrogations ont été soulevées par certains membres régis par la loi du RRCE concernant l'application de la loi sur la réduction de la rente à 65 ans. Le problème était de déterminer si la CARRA devait :

- réduire la rente pour une somme équivalant au montant maximal de la rente qu'une personne de 65 ans recevrait en vertu du RRQ durant l'année de la prise de la retraite
- ou
- si elle devait plutôt réduire la rente que recevrait effectivement la personne prestataire qui a moins de 65 ans, c'est-à-dire la rente du RRQ avec une réduction actuarielle qui, pour plusieurs, est demandée à 60 ans.

Rappelons qu'une décision arbitrale a été rendue dans « l'Affaire Perron » en 1998. L'arbitre a décidé que la réduction de la rente du RRQ (la coordination) est la rente maximale que la personne prestataire aurait reçue à l'âge de la retraite et non pas la rente maximale qu'une personne de 65 ans aurait reçue cette année-là. Cette décision défaisait la politique de la CARRA et elle a amené le gouvernement à apporter une modification de l'article 24 de la loi du RRCE en décembre 2002.

L'A.R.E.Q., pour bien saisir la portée de cette loi, a assemblé tous les détails qui entouraient cette modification et a demandé une opinion juridique afin de savoir :

- a) si la loi avait un effet rétroactif ?
- b) si les personnes prestataires touchées par cette loi à 65 ans, pouvaient avoir des recours ?
- c) enfin, si l'A.R.E.Q. pourrait avoir gain de cause advenant qu'elle conteste la légitimité de cet amendement à la loi.

Dans le cas de la rétroactivité de la loi, la réponse a été positive. Le projet de loi spécifie clairement que l'article 24 est rétroactif au 26 juin 1986, date de l'entrée en vigueur de la loi du RRCE. À savoir si les prestataires de 65 ans peuvent avoir des recours, la réponse est négative puisque la loi indique son effet rétroactif. Cette façon de faire (la rétroactivité) est discutable mais comme le Parlement est souverain... Il y a une exception cependant pour les personnes qui avaient adressé à la CARRA une demande de réexamen avant le 7 novembre 2002. Finalement, est-ce que l'A.R.E.Q. peut mettre en place un recours collectif et a-t-elle des chances de gagner ? La réponse est négative. Malgré l'iniquité possible de la situation pour les personnes qui ont pris leur retraite avant le mois de décembre 2002, les chances d'obtenir gain de cause dans cette affaire sont nulles à cause de son effet rétroactif. En conclusion, l'avis juridique recommande à l'A.R.E.Q. de ne pas tenter de recours et le Conseil d'administration a adopté une proposition à cet effet.

En résumé, il n'y a pas de recours possible et l'article 24 amendé en décembre 2002 de la loi du RRCE sur la réduction de la rente de retraite s'applique à toutes les personnes prestataires du RRCE à 65 ans et ce, rétroactivement au 26 juin 1986, date d'entrée en vigueur de la loi du RRCE. Voici un extrait de l'article 24 de la loi du RRCE:

Réduction de la rente à 65 ans

La pension, augmentée conformément à l'article 20, ne peut être réduite d'un montant plus élevé que celui correspondant au maximum mensuel de la rente de retraite établi en application de l'article 116.6 de la Loi sur le régime de rentes du Québec pour l'année en cours de laquelle le pensionné a pris sa retraite, multiplié par le nombre 12.

Ainsi, la CARRA appliquera aux prestataires de 65 ans du RRCE, la réduction maximale équivalant à la rente maximale RRQ qu'une personne de 65 ans aurait obtenue au cours de l'année de la retraite.

Linda Olivier
conseillère à la sécurité sociale

RÉSULTATS DE L'OPÉRATION PÉTITION CONCERNANT L'INDEXATION DES RÉGIMES DE RETRAITE

Le 14 décembre 2005, madame Noëlla Champagne, députée de Champlain et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'aînés et d'hébergement pour les aînés, a déposé à l'Assemblée nationale la pétition signée, en moins d'un mois, par 21 665 personnes réclamant l'indexation progressive de leurs pensions de retraite pour les années 1982 à 1999 selon la formule qui est appliquée depuis l'année 2000, soit l'indice des prix à la consommation – 3 %, minimum 50 %.

Cette opération visait à demander à l'ensemble des parlementaires et, au premier chef au gouvernement du Québec, de maintenir la protection du pouvoir d'achat des personnes retraitées assujetties aux régimes de retraite RREGOP, RRE, RRF, RRCE, en améliorant progressivement l'indexation de leur rente de retraite pour les années 1982 à 1999. Rappelons pour information que, actuellement, il y a trois formules d'indexation qui ont cours. Avant 1982, les prestations de retraite sont indexées à 100 %. Entre 1982 et 1999, la formule de l'indice des prix à la consommation moins trois pour cent

Délégation de l'A.R.E.Q.
à l'Assemblée Nationale



Photo : Robert St-Denis

Région 01 :	948
Région 02 :	1 131
Région 03 :	4 147
Région 04 :	912
Région 05 :	1 400
Région 06 :	2 645
Région 07 :	588
Région 08 :	1 121
Région 09 :	4 577
Région 10 :	4 036
Instances CSQ :	160
Total	21 665

s'applique (IPC – 3 %) tandis que depuis l'année 2000, c'est la formule mentionnée au paragraphe précédent qui est en vigueur (IPC – 3 %, minimum 50 % de l'indice des prix à la consommation).

Voici, par région, le nombre de signataires de la pétition déposée le 14 décembre 2005.

Certaines pétitions ont été reçues hors délai, du 14 décembre 2005 au 16 janvier 2006. Elles comptent 1 148 signatures. Pour un délai aussi court, cette opération fut un succès. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont déployé temps et énergie pour atteindre l'objectif, qui était au départ de 20 000 signatures.

Robert Gaulin
1^{er} vice-président

Linda Olivier
conseillère à la sécurité sociale

Prime à la RAMQ

Pour les personnes qui ont eu 65 ans au cours de l'année 2005 et qui sont inscrites au Régime général d'assurance médicaments, il est important de déclarer la « Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec » pour la période où vous avez été couvert.

À titre d'exemple, Monsieur X a eu 65 ans le 1^{er} juillet 2005. De janvier à juin 2005, il avait la garantie de médicaments avec SSQ. À partir du 1^{er} juillet 2005, et ce, jusqu'au 31 décembre 2005, il était avec le régime d'assurance médicaments (RAMQ), donc 6/12^e avec la RAMQ. Le taux au 1^{er} juillet 2005 est de

521 \$, Monsieur X devra inscrire à la ligne « Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec » le montant de 260,50 \$.

Linda Olivier
conseillère à la sécurité sociale

LA CERTIFICATION DES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR PERSONNES ÂGÉES



Photo : Denis Bernard

Voilà un objectif atteint à la suite de représentations de plusieurs associations de personnes retraitées et d'aînées, dont l'A.R.E.Q.

Au cours des derniers mois, les médias ont fait état de nombreux cas de mauvais traitements, d'abus à l'égard des personnes âgées au Québec et de conditions de vie totalement inacceptables.

Aussi, dans le but de prévenir voire d'empêcher que de telles situations ne se reproduisent dans l'avenir, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptaient, à l'unanimité, le 25 novembre dernier, le projet de loi 83 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Cette nouvelle loi comporte plusieurs volets, notamment en regard de la gouverne des services de soins de santé avec, par exemple, la création d'agences de soins de santé et de services sociaux, de l'informatisation et de la circulation de l'information concernant les patients avec le consentement explicite de la personne concernée, du rôle de protecteur des usagers confié au Protecteur du citoyen et, enfin, de l'obligation pour tous les exploitants d'une résidence pour personnes âgées de détenir un certificat de conformité répondant à des critères socio-sanitaires bien définis.



Photo : PhotoDisc

Dans le cas de la certification obligatoire des résidences pour personnes âgées, il importe de mentionner qu'il s'agit là d'une mesure qui a été réclamée avec force conviction, entre autres en commission parlementaire et par une lettre adressée au ministre responsable par plusieurs associations de personnes âgées du Québec, dont l'A.R.E.Q.

À titre d'exemple, mentionnons que deux mois avant l'adoption de cette loi, soit le 23 septembre 2005, huit associations d'aînés du Québec* aussi appelées « le Groupe des huit » représentant plus de 500 000 personnes, faisaient parvenir au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Philippe Couillard, une lettre dans laquelle elles demandaient :

- que le ministre de la Santé et des Services sociaux mette en place un processus d'accréditation obligatoire des résidences sous les volets « santé et services sociaux » ainsi que « qualité de vie et des services » ;
- que le ministre de la Santé et des Services sociaux confie provisoirement au comité aviseur provincial (CAP) responsable du programme ROSES D'OR, le mandat d'accréditer l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois ;
- que le ministre de la Santé et des Services sociaux mandate le comité aviseur provincial (CAP) du programme ROSES D'OR et le comité responsable d'identifier les critères socio-sanitaires pour finaliser la grille d'accréditation qui sera utilisée et mette en place le processus d'accréditation dès que le projet de loi sera adopté ;
- que le gouvernement poursuive ses démarches afin d'intégrer, d'ici trois ans, les aspects « sécurité et incendie » au processus d'accréditation et qu'il soit constitué un organisme indépendant d'accréditation pour assurer l'administration et la coordination de l'ensemble du programme d'accréditation ;

Le 27 septembre, soit quatre jours après l'envoi de cette lettre, le Conseil des aînés émettait un communiqué de presse dans lequel il réitérait au ministre de la Santé et des Services sociaux la nécessité d'implanter un régime

d'accréditation obligatoire des résidences privées avec services pour les aînés. De plus, il demandait que ce processus d'accréditation soit implanté graduellement et que, dans un premier temps, la priorité soit accordée aux volets « santé et services sociaux » et « qualité de vie et services ».

Dans un deuxième temps, on préconisait la création d'un organisme indépendant responsable de l'accréditation et d'ajouter, aux volets précédemment mentionnés, le volet « sécurité et incendie » avec la collaboration des municipalités et de la sécurité publique.

Le mardi 8 novembre, à l'occasion de la présentation du *Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie : un défi de solidarité*, le ministre Couillard, en réponse aux questions des journalistes, a apporté un certain nombre de précisions en ce qui concerne la certification des résidences pour personnes âgées.

Distinction entre certification et appréciation

Tout d'abord, il a tenu à préciser qu'il était important de faire la distinction entre certification et appréciation des résidences pour personnes âgées. À titre d'exemple, il a mentionné que le Programme Roses d'or, géré par la



FADOQ-Mouvement des aînés, vise à graduer la qualité des résidences privées alors qu'à l'intérieur d'un processus de certification, il ne s'agit pas de faire la différence entre une étoile, deux étoiles, trois étoiles ou plus, mais plutôt d'élaborer une grille de critères fondamentaux, tels que des critères sociosanitaires, des critères liés à la vétusté du bâtiment, aux installations physiques, à la sécurité des lieux en indiquant si une résidence satisfait ou non aux dites exigences.

Quant aux délais qui seront nécessaires avant que l'ensemble des résidences concernées soient certifiées, le ministre prévoit, compte tenu du nombre de résidences privées, qu'il faudra environ deux ans pour compléter ce processus de certification.



Dispositions de la Loi 83 concernant l'identification et la certification des résidences privées pour personnes âgées.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi 83, de nouvelles pratiques et obligations s'appliquent à l'égard des résidences privées pour personnes âgées. Pour information, nous présentons ici quelques-unes des nouvelles dispositions que comporte cette loi.

Ainsi, dorénavant, pour obtenir un certificat de conformité, l'exploitant d'une résidence privée pour personnes âgées devra faire une demande par écrit à l'agence de santé et de services sociaux du territoire où se trouve sa résidence et satisfaire aux conditions suivantes : respecter les critères sociosanitaires déterminés par règlement ; détenir une attestation d'appréciation délivrée par un organisme reconnu par le ministre, afficher son certificat en permanence, à la vue du public, dans sa résidence. De plus, un établissement public devra, avant de diriger un usager vers une résidence pour personnes

LE PROGRAMME ROSES D'OR

Devant la prolifération des résidences privées pour les aînés et face à l'engouement suscité auprès de ces derniers, la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) – Mouvement des Aînés du Québec inquiète de la qualité de vie et de la sécurité de ces milieux et devant la quasi absence de réglementation, notamment en ce qui concerne les résidences de moins de 10 personnes, a senti le besoin de s'assurer de la qualité de vie et de la sécurité des résidents.

Aussi, dans le but de participer au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie dans les résidences privées, une *Grille d'appréciation* des résidences a été élaborée au cours des années 1990 et des projets pilotes ont été mis sur pied dans différentes régions.

À la suite de ces diverses expériences, le *Programme Roses d'or* a été lancé officiellement en 1999.

âgées, s'assurer que l'exploitant de cette résidence est titulaire d'un tel certificat.

L'agence aura aussi le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour personnes âgées dont l'exploitant a fait une demande pour obtenir un certificat de conformité ou dont l'exploitant est titulaire d'un certificat de conformité, afin de vérifier dans quelle mesure cet exploitant se conforme aux conditions prévues dans la loi. La personne autorisée par l'agence pour effectuer une inspection devra, sur demande, justifier sa qualité. Et, dans l'exercice de sa mission, cette personne aura le pouvoir de pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence pour personnes âgées dont l'exploitant a fait une demande pour obtenir un certificat de conformité ou dont l'exploitant est titulaire d'un tel certificat et d'exiger tout renseignement relatif aux activités de cet exploitant, ainsi que la production de tout document s'y rapportant.

L'agence pourra également refuser de délivrer un certificat, le révoquer ou refuser de le renouveler advenant que l'exploitant d'une résidence privée pour personnes âgées n'ait pas satisfait aux exigences de la loi, ait été déclaré coupable d'une infraction à cette loi ou ait été déclaré coupable d'un acte criminel lié à l'exploitation d'une résidence privée pour personnes âgées.

La période de validité d'un certificat de conformité sera de deux ans et l'exploitant d'une telle résidence qui désirera cesser son activité, devra retourner à l'agence le certificat de conformité qu'elle lui a délivré.

Un dossier à suivre

Bien que l'adoption de la certification des résidences pour personnes âgées constitue un pas très important afin de protéger les personnes les plus démunies de notre société et leur assurer la dignité et le respect qui convient à tout individu, il n'en demeure pas moins que l'ensemble du processus qui s'amorce est loin d'être terminé.

En effet, le ministère devra élaborer la grille des critères socio-sanitaires qui serviront à déterminer si un établissement a droit à son certificat de conformité. Aussi, dans le but de s'assurer que les mesures réglementaires refléteront, dans la pratique, les intentions affirmées dans la loi, les huit associations ci-haut mentionnées, dans une lettre collective qu'elles ont fait parvenir au ministre Couillard le 1^{er} décembre dernier, ont demandé d'être

consultées avant que le gouvernement du Québec adopte officiellement les règlements devant régir l'application des critères sociosanitaires.



Photo : Michel Lévesque



Photo : PhotoDisc

En conclusion, nous croyons que la transparence et la diffusion de l'information concernant les personnes résidentes¹ est gage non seulement de l'amélioration des services qui leur sont dispensés, mais aussi une nécessité pour leur assurer une qualité de vie adéquate.

Michel Lévesque

conseiller aux communications

* Alliance des associations de retraités (AAR)

Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ)

Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.)

Association québécoise de la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)

Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec

Conseil des aînés du Québec

FADOQ-Mouvement des aînés du Québec

1 8% des personnes âgées au Québec habitent une résidence privée avec services.

À la mémoire DE MICHEL GIROUX



Photo : Collection personnelle

Michel Giroux est décédé le 16 novembre 2005, à l'âge de 82 ans. Plusieurs d'entre nous l'ont connu à titre de directeur de *Quoi de Neuf ?*, de septembre 1988 à juin 1991.

Michel a connu une vie professionnelle bien remplie. Après l'École normale Laval et l'Université Laval, il commence sa carrière en 1944 comme enseignant à l'École de Courville, dont il assumera la direction de 1950 à 1961. C'est alors qu'on le recrute comme secrétaire de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (la Commission Parent). À la fin des travaux de cette dernière, c'est la Corporation des Enseignants du Québec qui l'engage comme directeur de son service de l'information et de la recherche, poste qu'il occupera jusqu'à la suppression du journal *l'Enseignement* en 1971. Ce sera l'occasion, pour la Commission scolaire Orléans, de lui confier la direction de la toute nouvelle Polyvalente Ulric-Huot, jusqu'à sa retraite en 1979.

« Éducateur au plein sens du terme », comme me le décrivait au salon funéraire un ami qui l'avait connu à la fois comme élève, directeur et professeur lui-même, Michel Giroux s'est également impliqué à fond dans la communauté. Il a été tour à tour secrétaire, puis président du Syndicat des Instituteurs de la périphérie de Québec, président du Comité provincial de la Semaine de l'Éducation de 1955 à 1960, et membre de la Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'Éducation, de 1966 à 1968. Dès le début de sa retraite, il est élu président du Conseil d'administration du Centre d'action bénévole de Québec (1980-1984), puis animateur-chef du 89^e groupe scout Montmorency-Courville (1985-1990).

À l'A.R.E.Q., Michel Giroux, l'homme de réflexions et d'écriture, a laissé un recueil d'une quarantaine de textes publiés au fil des parutions du *Quoi de neuf ?*, de



septembre 1988 à juin 1991, et qui expriment bien les valeurs qui ont fait la richesse de sa vie personnelle et professionnelle. Je vous livre un court extrait du dernier « Soliloque » paru en juin 1991, (vol. 13, # 8, p.11) :

« Je monte un « collage » de mes notes de relecture de Saint-Exupéry. Je n'étais pas mûr pour Citadelle, quand, il y a quarante ans peut-être, j'ai tourné quelques-unes des six cents pages touffues de l'aviateur solitaire. Voici que ses propos allégoriques, répétitifs, fervents, me rejoignent, me semblent anticipation magnifique des horizons nouveaux que scrutent maintenant la psychologie transpersonnelle et la spiritualité sans frontière. »

« L'homme est long à naître... Et l'angoisse lui vint de ne point devenir... Où vois-tu qu'il s'agit d'acquérir, de posséder, quand il ne s'agit que de devenir, d'être enfin, et de mourir dans la plénitude de sa substance ? »

Bernard Blier

RÊVER LE MONDE



Photo : Jeanna D'Arc Forlin

Le 17 octobre dernier se déroulait, au Patro et à la place des Nations de Jonquière, un rassemblement régional organisé par les Comités de la condition des femmes des cinq secteurs de l'A.R.E.Q. du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Intitulée *Rêver le monde*, cette activité s'inscrivait dans **Les 24 heures de la solidarité mondiale** et avait pour but de faire connaître la **Charte mondiale des femmes pour l'humanité**. Toute l'A.R.E.Q. régionale fut donc conviée à célébrer la Charte, à partager un repas et à marcher pour prendre part à l'événement. Événement qui, faut-il le souligner, se tenait dans les 66 pays ayant participé à la *Marche mondiale des femmes*.

Claudine Bouchard, initiatrice du projet et membre du Comité provincial de la condition des femmes, a ouvert le bal en expliquant l'origine de la Charte. Puis elle a remis à chaque responsable de secteur le fanion et la couleur de la valeur assignée : Chicoutimi-Valin/**Égalité**/jaune or, Le Fjord/**Liberté**/rouge, La Jonquière/**Solidarité**/vert, Louis-Hémon/**Justice**/orange et Lac-Saint-Jean /**Paix**/blanc.

Puis Chicoutimi-Valin a fait rêver l'assistance à « *une société sans inégalité* » par la magie d'un poème composé pour la circonstance. Des ballons portant des messages d'égalité ont été lancés dans la salle afin que le rêve soit transmis à toute la population.

Le Fjord a invité l'assemblée à réfléchir sur la liberté soulignant que c'est grâce à elle qu'existe la démocratie dont l'une des manifestations est le droit de vote que nous nous devons d'exercer.

C'est sur un « rap » que La Jonquière nous a entraînés dans la solidarité. Toute la salle a scandé le refrain : « Nous avons la force/De créer un monde/Tous ensemble en solidarité ».

Les femmes de Louis-Hémon munies d'une balance (symbole de la justice) ont illustré le rêve d'un monde rempli d'espoir et de justice. Sur un plateau, le pouvoir de l'argent diminuait au rythme où s'additionnaient les conditions d'une société juste.

Brandissant des pancartes, les dames du Lac-Saint-Jean, transformées en dames de paix, ont proclamé : « La paix, ça marche ! Il faut y croire ! »

Puis tout l'auditoire a été invité à puiser des grains de riz représentant des graines de paix à semer et à nourrir.

Au fur et à mesure que se déroulait l'activité, une courtepointe prenait forme afin de symboliser celle qui fut cousue par les pays participants et remise aux femmes du Burkina.

De plus, on a tenu à souligner le travail et la réussite de nombreuses femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean par des **Litanies** célébrant le mérite de chacune d'elles. Et, pour rendre concrètes les valeurs mises de l'avant, un kiosque offrait de l'information sur le commerce équitable.

Enfin, notons que cette activité s'inscrivait parfaitement dans la mission de l'A.R.E.Q., à savoir : « Contribuer à la promotion et au respect des droits des femmes et des hommes retraités. » et « Participer à la réalisation d'une société plus égalitaire et plus démocratique. »

Claudine Bouchard,
Suzanne Lemieux,
Ghislaine Lalancette,
Diane Dufour, Lise Tremblay et
Andrée Bouchard

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES RÉGIONALES

Région 01

Bas Saint-Laurent – Gaspésie – Les Îles – Côte-Nord

Date : 25 mai 2006

Heure : 9 h 30

Endroit :

Salle Jean-Marie Jobin

145-A, boul. Perron ouest

New-Richmond (Québec)

G0C 2B0

Tél : 418 392-6260

Région 02

Saguenay – Lac Saint-Jean

Date : 30 mai 2006

Heure : 9 h 30

Endroit :

Centre des congrès

La Genèse

30, rue des Érables

Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

(Québec)

G8C 1P8

Tél : 418 349-8484

Sans frais : 1 888 349-8494

Région 03

Québec – Chaudière- Appalaches

Date : 17 mai 2006

Heure : 9 h 30

Endroit :

Montmartre Canadien

1679, chemin Saint-Louis

Sillery (Québec)

G1S 1G5

Tél : 418 681-7357

Région 04

Cœur et Centre du Québec

Date : 16 mai 2006

Heure : 10 h

Endroit :

Pavillon Arthabaska

100, chemin du Mont

Arthabaska

Victoriaville (Québec)

G6P 6S2

Tél : 819 357-1756

Région 05

Estrie

Date : 24 mai 2006

Heure : 9 h 30

Endroit :

Hôtellerie Le Boulevard

4201, boul. Bertrand-Fabi

Rock Rorest (Québec)

J1N 1X5

Tél : 819 563-3533

Région 06

Île de Montréal

Date : 25 mai 2006

Heure : 10 h

Endroit :

Centre 7400

7400, boul. Saint-Laurent

Montréal (Québec)

H2R 2X1

Tél : 514 270-7400

Région 07

Outaouais

Date : 16 mai 2006

Heure : 9 h 30

Endroit :

Club de golf Tecumseh

475, rue Saint-Louis

Gatineau (Québec)

J8P 8B6

Tél : 819 663-4460

Région 08

Abitibi-Témiscamingue

Date : 17 mai 2006

Heure : 10 h

Endroit :

Motel Villa Mon Repos

32, route 111

LaSarre (Québec)

J9Z 1R7

Tél : 819 333-2224

Région 09

Montérégie

Date : 18 mai 2005

Heure : 12 h 30

Endroit :

Auberge de la Rive

165, chemin Sainte-Anne

Sorel-Tracy (Québec)

J3P 6J7

Tél : 450 742-5691

Sans frais : 1 800 369-0059

Région 10

Laurentie

Date : 17 mai 2006

Heure : 9 h

Endroit :

Hôtel Château Joliette

450, rue Saint-Thomas

Joliette (Québec)

J6E 3R1

Tél : 450 752-2525

Sans frais : 1 800 361-2520

**Le 16 janvier
2006,
l'A.R.E.Q.
comptait
47 546
membres**

Avis de convocation - Assemblée générale annuelle

Le mercredi 19 avril 2006 à 17 h

La Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation invite cordialement ses membres à sa 1^{re} assemblée générale visant l'année financière se terminant le 31 décembre 2005. Cette assemblée aura lieu simultanément par Web-conférence aux endroits suivants :

Montréal

Auberge Universel

Salle Viau

5000, rue Sherbrooke Est

Trois-Rivières

La Rose D'Or

1121, chemin

Sainte-Marguerite

Québec

Polyvalente de Charlesbourg

Salle Katimavik

800, place Sorbonne, porte E2

Rouyn-Noranda

Best Western

Albert centre-ville

84, avenue Principale

Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée. Ils peuvent obtenir de l'information supplémentaire en s'adressant à la Caisse au 1 888 388-3310 ou en consultant notre site Internet à l'adresse suivante : www.cededucation.com. Un buffet froid sera servi après l'assemblée.

Merci de confirmer votre présence auprès de votre Centre de service. Bienvenue à tous les membres



René Parenteau
Secrétaire du conseil d'administration

Nous représentons une force et non un fardeau pour l'avenir

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE



Lise Labelle

Photo : Collection personnelle

Dans certaines sociétés, on vénère les aînés ; on leur reconnaît un statut de Sages en vertu de leur expérience et on les consulte. Pensons aux Premières Nations, aux Asiatiques, à certains pays du Moyen-Orient.

Au Québec, nous sommes loin de cela. Un discours à la mode, à la fois, alarmiste et teinté de démagogie, accuse les aînés d'être responsables de la situation précaire des finances publiques.

« Les retraités sont partis avec la caisse » dira l'un, « l'augmentation du nombre d'aînés dans X années provoquera une hausse faramineuse des coûts de santé » affirmera l'autre. De tels propos contribuent à créer des fossés entre les générations alors qu'on devrait plutôt tenter de créer des ponts pour l'édification d'une société solidaire.

Ce constat établi, nous pouvons y remédier car nous possédons toute l'information nécessaire pour contredire ces affirmations. Nous devons nous faire entendre ; il est de notre devoir de « transmettre la mémoire ».

Les détracteurs des aînés se retrouvent dans toutes les couches de la société, et dans toutes les bonnes familles. Nous sommes susceptibles d'en rencontrer souvent. Ne nous gênons pas pour rectifier le tir, gentiment, en rappelant quelques faits de l'histoire du Québec. Depuis plusieurs années, les jeunes Québécois ne font, en tout et pour tout, qu'une année de cours d'histoire nationale pour couvrir plus de 500 ans. Qui plus est, certains, pour des raisons



Photo : stockbyte

diverses, n'en font pas du tout. On peut se demander si la période de 1960 à 2000, qui traite de la modernisation de la société québécoise à laquelle nous avons contribué, est suffisamment expliquée, puisqu'elle n'est abordée qu'en fin de programme. Comment comprendre le présent si on ne connaît pas le passé ?

Collectivement, au cours de cette période, nous nous sommes donné des services et des mesures sociales qui permettent de mieux partager la richesse. Le souvenir de la situation des familles québécoises avant les années 70 est bien présent dans notre mémoire et je crois qu'il nous revient de faire connaître aux plus jeunes la situation qui prévalait alors. Une famille de classe moyenne pouvait s'endetter pour des mois, voire des années, si un de ses membres devait subir une intervention chirurgicale. Plusieurs parmi nous n'ont accédé à une certaine instruction qu'à force d'efforts, de travail et de sacrifices de la part de nos parents car la gratuité scolaire se terminait souvent après la septième année.

À ceux qui affirment que les retraités « sont partis avec la caisse », nous pouvons répondre : « ne sont-ce pas plutôt les multinationales qui par-

tent avec la caisse quand, après avoir bénéficié des largesses des gouvernements durant des années, elles décident d'aller s'installer ailleurs où la main-d'oeuvre coûte moins cher » ? Il est vrai que nous profitons d'une retraite, mais nous l'avons payée. Nous avons toujours payé nos impôts. Pas d'évasion fiscale pour les employés du secteur public dont les cotisations sont retenues à la source.

Quant au supposé coût lié à l'augmentation du nombre d'aînés, on oublie qu'ils ont des revenus, qu'ils paient des impôts, qu'ils consomment des biens et font rouler l'économie, eux aussi. On passe sous silence le fait que la majorité d'entre eux jouit d'une bonne santé et donne à la communauté des milliers d'heures de bénévolat par année permettant ainsi aux divers paliers de gouvernement de réaliser des économies.

Il est évident que nous devons contrer un courant médiatique non favorable aux aînés mais, ensemble, nous pouvons faire la démonstration que nous sommes des citoyens à part entière et que nous représentons une force et non un fardeau pour l'avenir.

Lise Labelle

présidente de la région 06

LE TRANSPORT AUTREMENT...

Le Jour de la Terre, le 22 avril seulement ? Oh ! que non ! C'est 365 jours par année, sans oublier la journée qui s'ajoute tous les quatre ans. Nous avons une seule terre à protéger.

D'où viennent les fruits et légumes que nous dégustons ? Les fruits exotiques prennent l'avion ou le bateau. Les autres denrées « continentales » voyagent par camion. Qu'ils viennent du Costa Rica, de la Californie, de Montréal ou d'ailleurs, ils empruntent un moyen de transport. Une comparaison qui permet d'illustrer le gain en rendement énergétique associé à l'utilisation du bateau : pour une quantité identique de carburant, un camion transporte une tonne de fret sur 95 km, le train le fait sur 325 km et le bateau sur 827 km. De quoi faire réfléchir. De plus, les fruits et légumes frais perdent des vitamines et des minéraux lors du transport et de l'entreposage. Raison de plus d'acheter chez soi nos produits locaux. Des fermes biologiques naissent un peu partout et attendent de nous vendre leurs produits.

Avons-nous l'habitude de laisser le moteur de notre automobile tourner au ralenti ? Ce ralenti inutile ne mène nulle part, est néfaste pour notre environnement et se révèle dispendieux. Un moteur qui tourne au ralenti 10 minutes par jour consomme en moyenne 100 litres d'essence par année. Si le prix de l'essence est à 1,00 \$ plus ou moins le litre, c'est une dépense de 100 \$ environ. Nous pouvons économiser et faire une autre activité avec ces 100 \$.

Quel est l'effet de l'automobile sur notre santé ?

Le monoxyde de carbone, associé au bruit, peut provoquer une anoxé-



Photo : PhotoDisc

mie, un manque d'oxygène qui détériore les cellules sensibles de l'oreille interne. La pollution de l'air causée par des combustibles fossiles augmente chez les enfants les risques de cancer ou de leucémie. Les émissions polluantes des voitures sont la cause de problèmes respiratoires. Leur incidence est plus importante en été lorsqu'on réside près des voies où circulent un très grand nombre de

véhicules. Le fameux « smog » rejoint maintenant la campagne environnante et n'est plus l'apanage des milieux urbains.

Nous pouvons aussi adopter un comportement plus durable en matière de transport. Quelles solutions s'offrent à nous ? Lorsque c'est possible, la marche est un bienfait pour le corps, pour l'esprit. Ça stimule notre énergie. Le transport en commun... hum ! Il faudra se mobiliser pour obtenir un meilleur service dans les villes et les banlieues où le métro n'existe pas. Ces endroits sont très nombreux. En patinant... sur roues alignées. Oui ! Oui ! Des jeunes de notre âge s'y adonnent avec joie. Le vélo améliore notre condition physique. De plus, ces moyens de se déplacer autrement ne polluent pas. Bravo à celles et à ceux qui peuvent s'en servir.

Rêvez-vous d'un centre-ville ou centre-village « piéton ? »

On accuse l'automobile et ses rejets de GES (gaz à effet de serre) dans l'atmosphère d'être une des causes de l'intensité accrue des catastrophes naturelles. Nous, automobilistes, augmentons le nombre de véhicules par famille, nous causons l'étalement urbain, nous possédons des véhicules sport utilitaires... En avons-nous réellement besoin ?

La pollution ne connaît pas les frontières. Nous devons nous unir pour contrer ce fléau.

Chère LIBERTÉ, en ton nom, sommes-nous prêts à changer nos comportements ?

Marie-Claire Cronier

Comité provincial de l'environnement



Backwaters : bateau maison sur les canaux entre Cochin et Kollam (Inde)

L'INDE DU SUD ET LE SRI LANKA

C'est dans la touffeur de Madras (Chennai), capitale de l'Inde du sud, que le dépaysement s'installe. Après bien des heures de vol et un décalage horaire de 10 h 30, le guide d'*Explorateur voyages* est là pour accueillir le groupe des 13 aventuriers. Ce périple nous mènera de l'océan Indien à la mer d'Arabie, du Tamil Nadu au Kérala : Mamallapuram, Kanchipuram, Bangalore, B.R. Hills, Mysore, Hassan, Sravanabelagola, Madurai, Périyar, Munnar, Cochin, Kovalam. Puis au Sri Lanka : Colombo, Dambulla, Sigiriya, Polonnaruwa, Kandy, Negombo. Tout au long de ce voyage, je me sentirai à la croisée des mondes, cet univers dérivant décrit par Philip Pullman.

Nous découvrons d'abord les temples hindous et les temples bouddhiques tous plus impressionnants les uns que les autres. Profusion de sculptures, polychromes et ciselures jaillissent dans le ciel. Flamboiement de couleurs ! Opulence et débauche ! Que de dieux compliqués à démêler, à comprendre, à croire !

Une expérience inoubliable : gravir, pieds nus, sous un soleil implacable, les 644 marches qui mènent à Gommateshwara, un des monuments les plus impressionnants de toute l'Inde. C'est à 140 mètres au-dessus du plateau de Sravanabelagola que notre guide nous rappelle que l'éducation de Gandhi a été profondément marquée par le Jânisme, religion ou

mouvement réformateur qui prône la non-violence. Plus de deux millions d'Indiens pratiquent le jânisme. Pour les adeptes de cette religion, il faut épargner la vie du moindre insecte.

Qui a raison ? La trilogie des divinités hindoues Vishnou, Brahma et Shiva ou Bouddha lui-même ou encore Jésus de Nazareth ? Je cherche encore !



Élèves de la réserve de B.R. Hills (Inde)

Photos : Rémi D'Anjou

L'Inde contient la démesure par excellence, elle offre à la fois l'horrible et le sublime, le fantastique et le merveilleux, l'extraordinaire mêlé à l'ordinaire. Le réel n'y semble jamais médiocre, comme chez nous, mais toujours multiple, étrange ; il n'est pas besoin que beaucoup de choses se passent pour que nous ayons constamment le sentiment de vivre un événement écrit Pascal Bruckner.

C'est difficile de côtoyer la misère et la mendicité aux portes des temples et la richesse et l'exubérance des palais des maharajas ! C'est troublant de circuler dans les rues en évitant les rigoles nauséabondes qui coulent un peu partout (les égouts à ciel ouvert) et de croiser les regards tristes des castes les plus pauvres. Les quelques roupies données ici et là, l'achat de petits souvenirs ne font pas le poids face à tant d'indigence.

Sur de romantiques maisons bateaux nous entreprenons une croisière en **eau morte** à travers les lagunes et les canaux côtiers. Un monde étrangement calme vaque à ses occupations. Le long de ces cours d'eau aux couleurs parfois douteuses, les mères lavent les enfants, la vaisselle, les vêtements. La tentation est grande de prendre quelques photos mais je n'ose pas ! Nous passerons la nuit sur des Backwaters, loin des soucis de la vie citadine.

Le voyage se poursuit et nos yeux sont grands ouverts. Ici et là, des vaches broutent innocemment le foin qu'on leur apporte religieusement,



L'auteure et son mari en safari dans la réserve de Munnar (Inde)



Danseuse de bhārata-nāṭyam (Inde)

qu'elles soient dans la rue ou sur le terre-plein d'un boulevard. C'est tout à fait normal. C'est surtout sacré. Je me souviendrai des rickshaws hallu-



Filets de pêche chinois à Cochin (Inde)

cinants sillonnant les ruelles, des autocars multicolores qui klaxonnent sans cesse, des boeufs aux cornes peintes en rouge et bleu tirant des charrettes de foin ou labourant des rizières. Un monde hallucinant !

Nous habitons dans de petits hôtels modestes et souvent nous avons comme ciel de lit des moustiquaires roses ou bleues qui nous protègent sans doute des insectes. Je ne crois pas encore à la médecine ayur-



Peintures rupestres, les Demoiselles de Sigiriya (Sri Lanka)

védique pour enrayer la malaria ! Plus tard, à Colombo, nous séjournons dans un chic hôtel colonial jadis réservé aux officiers de l'armée des Indes. Les gardiens de l'hôtel Galle Face portent encore le costume traditionnel, sans doute pour le plaisir des voyageurs... Un souper en février, sous une véranda à colonnades en bord de mer, c'est un privilège !



Vendeuses de saris sur la plage à Negombo (Sri Lanka)

Dans la réserve faunique de B.R. Hills, nous observons des éléphants ombrageux, des léopards timides, des ours indifférents et nous nous méfions des singes agressifs. Quelques serpents batifolent tout près de notre maisonnette-camping... pas très rassurant !

Gopuram de Madurai :
entrée d'un temple à
Madurai (Inde)



Que nous soyons en Inde ou au Sri Lanka, la nature est séduisante : vastes plantations de thé, jasmin odorant, bougainvilliers éclatants, fiers frangipaniers, imposants jacarandas, lotus géants, tendres hibiscus. Comment résister à la beauté de ces délicates *Gloires du matin* qui poussent, çà et là, à la lisière des champs de riz ?

La visite des Refuges de pierre à Sigirya et à Dambulla est à la fois un émerveillement et un exploit sportif ! Mais, pour voir les demoiselles de Sigirya, splendides peintures rupestres, il faut de bons mollets. À propos de ces Demoiselles, on écrit : *leurs corps rayonnent, pareils à la lune flottant dans la brise fraîche...* Dans les grottes de Dambulla, une profusion de peintures tapissent la moindre anfractuosité. On doit à un prince tamoul la quasi-totalité des 6000 m² de peintures rupestres. Époustouflant !

Je me souviendrai aussi des nuits interminables et inconfortables en

train, des repas brûlants de curry ou dégageant de fortes odeurs de coriandre, du mangoustan et du ramboutan au parfum du litchi, du jaque et du durian, à l'odeur déroutante. Dépaysement !

Je n'oublierai ni les couleurs, ni les parfums de ces pays, ni la douceur des couchers de soleil sur les gracieux filets de pêche chinois, ni les brumes marines et crépusculaires de l'océan Indien. Éblouissement !

Que dire des grands yeux noirs des enfants, de leurs francs sourires, des rubans rouges dans les cheveux



Récréation à Polonnaruwa (Sri Lanka)

Dhabi. Deux Émirats arabes bien proches des hostilités ! Deux Émirats arabes aux aéroports richement décorés de céramiques aux couleurs de l'Islam.

Travail dans les rizières avec des bœufs aux cornes peintes, près de Kanchipuram (Inde)



tressés, des saris aux couleurs éclatantes, de la rose qu'on m'a si gentiment offerte sur la route de Belur ? Tout simplement, merci la vie ! Après le passage du tsunami, peu de temps après ce voyage, j'ai pensé avec émotion à monsieur Ravi Mathius le guide sri-lankais, à madame Alexander dans son champ de thé, à Santhi Krishma, la jeune danseuse de bharata-nâtyam, aux enfants de l'école du dimanche à Polonnaruwa. Que sont-ils devenus ?

Le retour s'effectue au moment de la déclaration de la guerre à l'Irak alors que le SRAS inquiète le monde. Nous avons fait escale à Bahrein à l'aller. Au retour ce sera plutôt à Abu



Bouddha à Polonnaruwa (Sri Lanka)

L'arrivée à Londres nous rapproche des nôtres. Il me revient à la mémoire ce texte de Hugo Latulippe (*La course destination monde*, 1995) : Revenir de l'humanité plein la tête Revenir la terre plantée dans le cœur ! Revenir, mais revenir pour repartir...

Solange Boudreau
Beauport

*Le tourisme équitable***UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES**

Les pionniers qui ont, au départ, sélectionné le café pour promouvoir un autre type d'échanges commerciaux avaient choisi ce produit parce qu'il était le plus consommé dans le monde après le pétrole et qu'il était principalement cultivé par des producteurs du Sud et acheté par des consommateurs du Nord. Depuis ce moment, le commerce équitable s'est diversifié et couvre une variété de produits alimentaires, vestimentaires et autres.

Depuis peu, cette réflexion critique sur la consommation s'étend au tourisme, un service plutôt qu'un produit. À bien des égards, pourtant, le tourisme présente des similarités avec le café. Il s'agit du secteur économique qui connaît la plus forte croissance ces dernières années et, de plus en plus, les voyageurs en provenance des pays occidentaux choisissent les destinations offertes par les pays du Sud. Par exemple, les touristes canadiens ont dépensé 8,8 milliards \$ pour les destinations outremer en 2004 et les Québécois, 1,47 milliard \$ en 2003.

Or, contrairement à ce qu'on pourrait croire, 80 % des sommes dépensées par les touristes ne restent pas dans les pays visités, mais sont rapatriées par les multinationales du tourisme de masse. Les populations locales retirent donc très peu de retombées du « développement touristique » que, la plupart du temps, elles subissent bien plus qu'elles ne choisissent. Et de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer les abus humains, culturels et environnementaux que le tourisme de masse entraîne dans son sillage.

Qu'en est-il donc pour nous dans ce contexte ? Devons-nous à l'avenir nous priver de voyages et de vacances à l'étranger ? Loin de là, car heureusement de nouvelles possibilités s'offrent désormais aux personnes soucieuses de leurs choix.

Les 9 et 10 novembre derniers se tenait justement à Montréal un colloque sur le tourisme solidaire organisé par le Bureau international du tourisme social – section des Amériques. Ce colloque nous a présenté un visage bien différent du tourisme. Il a fait valoir les initiatives de communautés locales qui décident d'exploiter des activités touristiques sur leurs propres bases. Elles misent ainsi sur leur connaissance approfondie de leur milieu et sur leurs traditions et leurs richesses culturelles pour pro-

poser aux visiteurs des séjours qui sortent des sentiers battus. Écotourisme respectueux de l'environnement, échanges culturels, participation aux activités collectives, ce type de tourisme met avant tout l'accent sur la rencontre humaine.

Souvent entreprises et gérées par des coopératives ou des communautés autochtones, ces activités dégagent des recettes qui profitent directement à la collectivité, en assurant un revenu raisonnable à l'ensemble de ses membres et en étant réinvesties dans des services communs, comme l'accès à l'eau potable, des services de transport,



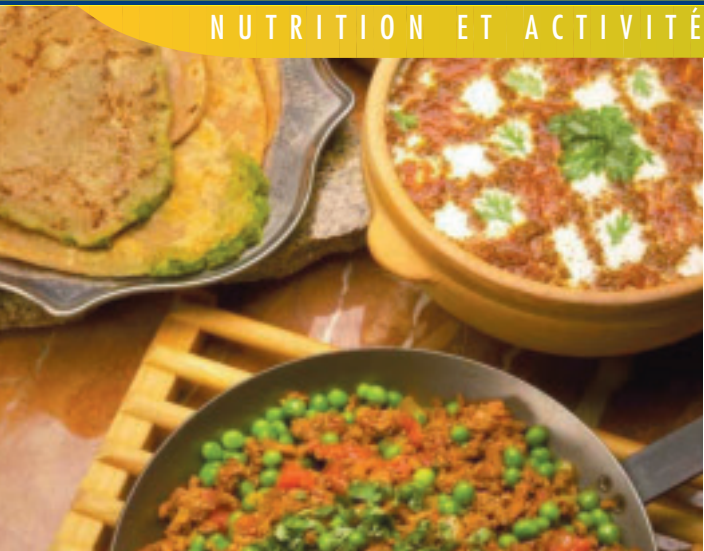
Photo : Collection personnelle

des écoles et des services médicaux. Au Mexique, par exemple, une communauté établie sur la côte du Pacifique se sert des revenus dégagés par le tourisme pour se consacrer collectivement à la protection des espèces en péril, comme la tortue de mer. Dans une autre région, l'implantation d'un projet de tourisme communautaire a permis de réduire de 20 % le taux d'émigration des jeunes.

Au moment de planifier nos prochaines vacances, pourquoi donc ne pas penser « équitable » ?

Louise Constantin a créé sa propre entreprise, Mercure, pour faire la promotion du tourisme équitable et pour offrir des circuits équitables au Mexique. Pour plus d'information, consulter le site www.tourisme-equitable.qc.ca.

Louise Constantin



partie 1

BIEN MANGER, QUEL PLAISIR !

Le guide nous suggère également des quantités pour chacun des groupes ainsi que des exemples de portions. Les quantités varient selon l'âge, le sexe, la taille et le niveau

L'alimentation fait partie de notre quotidien qu'on le veuille ou non. Pourquoi mange-t-on ? Premièrement, nous mangeons pour répondre à un besoin physiologique qu'on appelle la faim. Les aliments nourrissent notre corps et fournissent l'énergie dont notre organisme a besoin pour fonctionner et pour nous aider à conserver un poids-santé.

Deuxièmement, il est important de mentionner que l'alimentation fait partie des bonnes choses de la vie. Il faut rattacher la notion de « PLAISIR » à manger. Nous socialisons combien fréquemment autour d'une table en famille ou entre amis.

Est-il possible de jumeler l'utile à l'agréable soit **Manger Santé** sans se priver de nos aliments préférés et surtout sans se nuire ? **Certainement !**

La méthode la plus simple consiste à se référer au *Guide alimentaire canadien*. Plusieurs prétendent le connaître mais le comprennent-ils vraiment ?

Le Guide nous conseille sur le choix des aliments. Il consiste en 4 groupes d'aliments qui fournissent tous les nutriments dont notre corps a besoin pour être en santé. Il est recommandé de consommer des aliments de chacun des groupes afin d'obtenir toute la gamme de nutriments différents. Ceux-ci sont les protéines, glucides, matières grasses, vitamines et minéraux.

d'activités de chaque personne. Certaines gens ont des besoins supérieurs aux quantités les plus petites que le Guide suggère. C'est particulièrement vrai pour les femmes enceintes ou qui allaitent, les adolescents et les gens très actifs.

Afin de manger sainement et agréablement, il importe d'inclure de la variété à son menu et de limiter le gras, le sucre, d'augmenter les fibres, diminuer les portions. Ainsi, il devient plus facile de contrôler son poids. L'activité physique représente également un facteur très important à insérer dans notre mode de vie.

Voyons comment on peut y arriver à l'aide de chacun des groupes du Guide.

Groupe des viandes et substituts : 2-3 portions par jour

Incluant viandes, poissons, poulet, légumineuses, œufs et beurre d'arachide.

Nutriments vedettes : protéines, vitamines du groupe B, fer et zinc, etc.

Le gras à surveiller !

Diminuez la fréquence de viandes et choisissez les coupes maigres, évitez les charcuteries (viandes pressées, pâtés, saucisses etc.), et la peau de poulet. Favorisez plus souvent le poisson (thon, saumon, sardines, truite) et les fruits de mer. Ils regorgent d'Omega 3, des bons gras pour la santé vasculaire et... encore

plus. Donnez congé aux fritures et optez plutôt pour le four ou le gril en ajoutant des herbes et marinades. Vous économiserez beaucoup de gras et beaucoup de calories.

Découvrez les légumineuses et le tofu : ils sont sans gras et vous permettent d'augmenter votre apport en fibres. Un bon chili ou une soupe de lentilles pour faire changement !

Groupe des produits laitiers : 2-4 portions par jour

Incluant lait, fromage, yogourt et crème glacée.

Nutriments vedettes : protéines, calcium et vitamine D, etc.

Le gras, encore le gras à surveiller !

Choisissez du lait et du yogourt à 2 % M.G. et moins. Vous n'altérez en rien le contenu en calcium et en vitamine D.

Soyez vigilants dans le choix de vos fromages. Gardez les fromages à plus de 20 % M.G. (matières grasses) pour les grandes occasions qui, j'espère, sont plus rares. Fouillez et vous découvrirez d'excellents fromages qui sont moins gras et tout aussi délicieux. Surveillez M.G. pour matières grasses sur l'emballage.

La crème glacée et le yogourt glacé tout en étant très rafraîchissants fournissent par contre plus de sucres et de gras. Qui dit sucres et gras dit aussi calories !

Marie Milot

nutritionniste, CLSC René-Cassin,

Côte-St-Luc

et CLSC Des Faubourgs, Montréal

LE GRAND FRISSON



Photo : Éric Laroche

Leur fraîcheur m'étonne. Ils sont là au grand air. C'est une journée heureuse de mi-février. Je vais savourer ce soir l'odeur de la nature à son état le plus pur. Depuis l'aube, les draps de lit se baignent au soleil et au petit vent d'hiver. Exposés, ils flottent et boivent les arômes discrets de l'environnement : branches de cèdre, aiguilles de pin, écorces de chêne, bourgeons en attente du printemps. Livrés à tous les secrets des lieux, ils flirtent avec les particules invisibles qui s'immiscent et parcourent de long en large, de haut en bas le tissu qui s'abandonne comme une éponge. Les draps s'y abreuvent goulûment, se raidissent légèrement, amidonnés par l'humidité et la froidure du temps.

À la tombée du jour, j'entre le linge dans la maison. Je le fais sécher sur la rampe d'escalier pour qu'il se dépose et s'affaisse. Au fil des minutes, les draps raides amollissent puis, petit à petit, s'y dégage une odeur de dehors frais qui envahit toute la maison. Un nuage de fraîcheur s'élève comme la buée au-dessus d'un étang puis se disperse et baigne tous les recoins du logis. Que j'ai hâte de me plonger dans ces tissus et de m'y perdre pour la nuit.

Les courses folles terminées, le téléphone a fini de sonner et je range ma journée dans le placard. Je vais m'enivrer des effluves des draps. Ils sont grand ouverts et m'accueillent avec quiétude, douceur et fraîcheur.



Photomontage : Denis Bernard

L'odeur sillonne, parcourt et frôle tout mon corps : mes pieds, mes jambes, mon cou et ma tête. Tout mon être est pétri par les émanations de la nature. Je serre, je cajole, j'emprisonne de mes doigts, de mes mains ce tissu gorgé d'odeurs que mes narines suffisent à peine à gober. Sentir ces draps imbibés des arômes de mes lilas et de tous mes arbres me grise. Avec hâte et nervosité je vole les secondes pour ne pas que fuient ces odeurs sans en avoir pris possession le plus longtemps possible. Avec mes mains je saisis le tissu et je m'entoure le visage une fois, deux fois, trois fois autant de fois que la senteur s'y terre puis je recommence encore et encore. Mes yeux se dilatent, ma respiration est profonde et j'ai le sourire d'un enfant. Qu'il est donc bon ce morceau de la nature, ce morceau de dehors revigorant !

Avec ce purifiant contact, mes membres ploient sous la frénésie de bonheur et de joie enfantine. Quelle fraîcheur ! Quelle virginité ! Je hume et je hume encore. Quel nectar ! Un grand et doux frisson.

Puis mes pensées s'éteignent une à une dans la nuit.

Je dormirai avec les anges dans de beaux grands draps frais.

Michel Jacques

Équipe Quoi de neuf ?

Reconnaissance 2005

En septembre dernier, à l'occasion d'un souper de reconnaissance, les membres du Conseil d'administration de l'A.R.E.Q. ont souligné le travail accompli par quatre personnes au cours des dernières années au sein de l'organisation.



Photo : Claudette Caron-Vaillancourt

On reconnaîtra de gauche à droite : Mmes Florence Laberge, ex-présidente régionale du Saguenay – Lac Saint-Jean (R-02) et Marie Nadeau, ex-trésorière provinciale (R-01), M. Raymond Perreault, ex-président de la Montérégie (R-09) et Mme Lise Saint-Pierre, ex-1^{re} vice-présidente provinciale (R-06).

La Grand' Toile

La radio via Internet, un monde à découvrir !



Photo : Collection personnelle

On le sait bien, sur le réseau Internet, on trouve de tout... mais je n'avais jamais pensé pouvoir trouver autant de possibilités d'écouter de la musique aux postes de radio dits « on line » ou si vous voulez en direct.

De la musique de partout, de tout genre, de tout pays, pour tous les goûts, du classique au rock en passant par la musique arabe, klezmer, indienne, celtique, il n'y a pas de limite. Vous désirez écouter la musique pop russe ou entendre du folklore grec directement d'Athènes, il n'en tient qu'à vous, qu'à votre imagination et qu'à votre débrouillardise à dénicher la musique qui vous anime.

Côté pratique, certaines conditions sont requises : avoir un lien haute vitesse. Sinon, avec une connection par modem téléphonique (56 kbps ou moins), il y a risque d'interruptions ou d'arrêts fréquents de la transmission du son.

Quant aux logiciels à installer, le Media Player de Windows est le plus souvent demandé mais plusieurs sites exigent pour être entendus le Real Player (((A))) dont on peut avoir la version gratuite à l'adresse :

<http://www.real.com/international>. Aussi, pour faire la lecture de fichiers musicaux mp3 (en direct - et non téléchargés), le iTunes (((B))), version Windows ou Mac est recommandé (<http://www.apple.com/itunes/download>).

Jacques Lassonde

Parmi des centaines de possibilités, voici quelques exemples de sites qui m'ont enthousiasmé.



1. www.live365.com/index.live

On y trouve de tous les genres musicaux en grande quantité. Un exemple, pour la musique classique seulement, un choix de 182 postes (diffuseurs professionnels ou privés) ! Vous avez la nostalgie de la musique sacrée que nous présentait Gilles Dupuis à Radio-Canada FM les dimanches matin ? Dérivez-vous, le chant choral, la musique sacrée, les oratorios de Haendel ou les messes de J.S. Bach vous sont offertes au moment de votre choix.



2. www.radio-canada.ca/radio/

Vous saviez que la radio de Radio-Canada diffuse via internet ? Vous retrouverez à l'adresse ci-haut la Première Chaîne, Espace musique et RCI (Radio-Canada International).



3. www.gastonmag.net/radio.htm

Point de départ pour des dizaines de postes d'origine française : vous pourrez y écouter autant la musique que les nouvelles, la musique venant de nos cousins français. Soyez vigilants, ils sont forts sur les fenêtres intempestives Pop Up, les cookies, les annonces de toutes sortes. D'où l'importance d'avoir un ordinateur sécurisé avec un antivirus (ex. Avast), des antispyware (ex. Ad-Aware et Spybot) ainsi qu'un pare-feu (ex. ZoneAlarm).

Un peu moins de choix ici, mais plus calme, moins stressant :

<http://www.radiofrance.fr/chaines/france-musiques/direct>



4. www.multilingualbooks.com/online-radio.html

Ici, un site qui vous propose plusieurs radios étrangères. Pour écouter de la musique d'ailleurs et aussi, pourquoi pas, vous familiariser avec une langue dont vous suivez un cours, l'espagnol par exemple, une visite en Espagne, au Mexique ou encore en Amérique du Sud, tout ça à la portée d'un clic :

<http://www.multilingualbooks.com/online-radio-spanish.html>.

Ce ne sont là que quelques exemples. À vous d'explorer davantage. Sur le moteur de recherche de votre choix, je vous suggère quelques termes : web radio avec le nom d'un pays, radio en ligne, online music, streaming music, musique classique en ligne, international online radio, etc. Bonne chance et amusez-vous bien !



DESCARY, Micheline. *Monter en amour*, Brossard, Les Éditions Delphine, 2004, 415 pages.

Après avoir connu les marais et les rochers, Delphine peut enfin apprécier son bonheur. Elle souhaite que celles et ceux qui sont encore prisonniers de leur solitude soient capables un jour de ressentir l'amour comme elle le ressentait. Son courage et sa persévérance deviennent légendaires.



LÉONARD, Julien. *Laissons pisser le mouton*, Saint-Raphaël-de-Bellechasse (Québec), Améca, Édition associative, 2005, 169 pages.

Le suicide, fiction et frictions sociales. Le côté sombre de la vie est abordé en première partie avec Irène Jutras et Chemin vert. Jules Lesage, le professeur de Ciel de lit revient ici animer une discussion sur le suicide chez les jeunes. Aux pages sombres de la première partie, succède le chant de la vie.



SAINT-GERMAIN, Daniel. *Sept jours dans la vie de Stanley Siscoe*, Gatineau, Éditions Vents d'Ouest, 2005, 152 pages.

Le mardi 19 mars 1935, Siscoe, simplement vêtu d'un paletot léger, d'un chapeau melon et de souliers vernis, quitte l'aéroport de Saint-Hubert à bord d'un appareil en direction de Senneterre. Après quelques heures de vol, une tempête de neige se lève, et le moteur de l'avion connaît des ratés. Le pilote pose l'appareil sur le lac Matchi-Manitou au sud-est de Val d'Or. C'est sur ce lac du Mauvais Esprit que l'aventure commence.

Coût : 17,95 \$



RAINVILLE-BOLDUC, Michelle. *Arbre de source divine*, Cap Saint-Ignace (Québec), La Plume d'Oie, 2004, 114 pages.

Cinquante poèmes qui feront vibrer votre être spirituel en dilatant la mémoire vive de votre cœur, vous remémorant des situations pieuses de votre enfance. Chaque poème est complet en lui-même et indépendant du précédent ou du suivant. Peut être lu dans l'ordre de son choix.



GÉLINAS, Rosaire. *Sous les griffes de Boris. L'histoire de l'enlèvement d'un enfant*, Lévis, La Fondation littéraire Fleur de Lys, 2004, 249 pages.

C'est l'histoire de Patrice, 3 ans, enlevé dans le parc La Fontaine, à Montréal, en 1976. Ses deux ravisseurs travaillent dans un cirque à Moscou. Le bambin est caché à Londres. Il pleure souvent et demande ses parents. Boris, ce supposé père adoptif, ne sera pas tendre pour lui, mais un jour Patrice aura son tour.

En vente sur Internet : www.manuscritdepot.com ou par la poste : Fondation littéraire Fleur de Lys, 44, rue Chabot, Lévis (Québec) G6V 5M5.

Coût : 24,95 \$ (taxes et frais inclus).

Roméo Huot, *Équipe Quoi de neuf?*

Note :

Dans le *Quoi de neuf?* volume 28 numéro 2 nous avons omis de mentionner le prix du livre de Madame Lisette Plante-Lafrenière qui a pour titre *Il faut que je vous dise... avant que j'oublie!* Celui-ci est vendu au prix de 15 \$ + 2,82 \$ (frais de poste). Courriel : yllafreniere@sympatico.ca

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
A.R.E.Q.
320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982



Profitez des avantages négociés par la CSQ pour vos assurances

Être membre de l'A.R.E.Q. a ses avantages...

entre autres, bénéficiez de Les protections RésAut CSQ, un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise conçu spécialement pour les membres de la CSQ et de l'A.R.E.Q.

Découvrez les privilèges auxquels vous avez droit.

Demandez une soumission au
1 888 GROUPES
4 7 6 8 7 3 7

ou visitez le
www.csq.lapersonnelle.com
pour une soumission auto en ligne.

Concours Retraite en pleine nature

Exclusif
aux
membres de
l'A.R.E.Q.



Vivez une escapade unique dans le plus grand réseau de nature et de plein air au Québec.

Laissez-vous transporter au cœur des montagnes gaspésiennes pour passer quelques jours de repos et de gastronomie au grand air à l'**Auberge de montagne des Chic-Chocs**. Vous préférez séjourner dans une auberge champêtre à la vue imprenable sur le lac Saint-Joseph, et profiter d'un vaste choix d'activités pour toutes les saisons ?

Les protections RésAut CSQ vous donnent le choix.

À gagner :

- 1 forfait d'une valeur approximative de 2 000 \$ dans une auberge de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) de votre choix ;
- l'un des 10 chèques-cadeaux de 150 \$ à dépenser dans les boutiques de sport et de plein air Sports Experts ou Atmosphère.

Pour participer, il vous suffit d'être membre de l'A.R.E.Q. et de demander une soumission à La Personnelle avant le 28 avril 2006. Les personnes déjà assurées à cette date sont automatiquement inscrites au concours.

Offre prenant fin le 28 avril 2006. Date du tirage : 11 mai 2006. Aucun achat requis. Règlement disponible sur demande à : Concours Retraite en pleine nature, La Personnelle, C.P. 3500, Lévis (Québec) G6V 6P9.



Association des retraitées
et retraités de l'enseignement
du Québec (CSQ)



laPersonnelle

Assurance de groupe auto, habitation et entreprise

Photo Hall de l'Auberge Duchesnay :
Steve Deschênes.

Photo Réserve faunique Chic-Chocs :
Jean-Pierre Huard.